



LA PRESSE

LA PRESSE AFFAIRES
LES PILOTES DES CF-18
FORMÉS PAR DES AMÉRICAINS
PAGE 1



LP2
STEFIE SHOCK

DOPAGE
GREG RUSEDISKI
BLANCHI
SPORTS PAGE 7



L'AFFAIRE BERTUZZI UN CHOC PARTOUT AU CANADA PAGES A2 ET A3

Cancer du sein: attente trop longue pour une radiothérapie RECOURS COLLECTIF CONTRE 12 HÔPITAUX

ARIANE KROLET
PASCALE BRETON

Un juge de la Cour supérieure vient d'autoriser les femmes qui ont at-

tendu plus de huit semaines pour faire traiter leur cancer du sein en radiothérapie à tenter un recours collectif contre 12 hôpitaux québécois. Un précédent qui pourrait

donner des idées aux malades en attente d'autres types de soins au Québec, disent des juristes. « Je ne veux pas que d'autres femmes souffrent ce que j'ai souf-

fert », a déclaré hier Anahit Cilinger d'une voix chargée d'émotion.

» Voir RECOURS en A4

Le Téléjournal à la SRC Un retour aux sources pour Bernard Derome

Copps réclame une autre élection

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – Refusant de jeter l'éponge à la suite de sa défaite crève-cœur contre le ministre des Transports Tony Valeri, l'ancienne ministre du Patrimoine, Sheila Copps, réclame la tenue d'une nouvelle assemblée d'investiture dans la circonscription de Hamilton Est-Stoney Creek surveillée par Élections Canada, à cause des irrégularités qui auraient marqué le vote de samedi.

Même si les proches collaborateurs du premier ministre l'ont poliment invitée mardi soir à hisser le drapeau blanc pour le bien du Parti libéral à quelques semaines du déclenchement probable des élections, M^{me} Copps a confirmé hier son intention de demander aux instances du parti d'annuler les résultats du week-end qui ont vu son adversaire remporter la victoire par quelque 300 votes.

M^{me} Copps, qui a reçu un appel téléphonique de sympathie de l'ancien premier ministre Jean Chrétien à la suite de sa défaite, a expédié une lettre aux dirigeants de l'aile ontarienne du PLC dans laquelle elle affirme que le vote doit être déclaré nul à cause de 15 irrégularités qui ont eu pour effet de faire pencher la balance en faveur du ministre des Transports. Entre autres choses, elle soutient que plus de 1000 membres qui l'appuyaient n'ont pas pu voter et que son équipe n'a pas obtenu la liste complète des membres dans les délais prescrits, soit une semaine avant la tenue du scrutin.

» Voir ÉLECTION en A4



PHOTO PIERRE MCCANN, LA PRESSE ©

Si on ramène Bernard Derome au *Téléjournal* après une absence de six ans, c'est qu'on recherche la rigueur, la pertinence, la crédibilité, la confiance, la communication et l'accessibilité, dit-on à la SRC.

Céline Galipeau devra attendre cinq ans...

LOUISE COUSINEAU

Gilles Gougeon vous fera ses adieux au *Téléjournal* dès ce soir et, lundi, c'est Bernard Derome qui vous sourira (?) à 22h à Radio-Canada. À 21h à RDI si vous êtes impatient. Mais celle qui a volé la vedette hier

à la conférence de presse organisée par le grand patron de l'Information, Louis Lalonde, c'est Céline Galipeau. Elle y était même si elle ne change pas de poste, restant chef d'antenne le week-end. Mais elle a avoué sans ambages qu'elle aurait bien aimé succéder à Gilles Gougeon. Et quand

Bernard Derome a indiqué qu'il prendrait sa retraite dans cinq ans, elle a dit en riant « J'espère ! ».

L'heure n'est donc pas venue pour une femme chef d'antenne au poste prestigieux du 22 h en semaine à Radio-Canada. Mais Céline Galipeau se soumet. « Si cela avait été un autre

que Bernard Derome qui avait été nommé, je l'aurais mal pris. »

» Voir ATTENDRE en A5

AUTRE TEXTE
Le retour de Bernard Derome, Page ACTUEL 1

SOMMAIRE

Bandes dessinées	AFFAIRES 15
Bridge	AFFAIRES 15
Décès	AFFAIRES 16, 17
Feuilleton	AFFAIRES 12
Forum	A 20, 21
Horaire télévision	ACTUEL 6
Astrologie du jour	AFFAIRES 15
Loteries	A 6
Mots croisés	AFFAIRES 12 et SPORTS 12
Mot mystère	AFFAIRES 12
Observateur	AFFAIRES 13
Petites annonces	AFFAIRES 13 et AFFAIRES 2
Trait d'union	LP2 30, 31

Météo

Ensoleillé, maximum 5, minimum -4, plus de détails en page SPORTS 16



Offensive antipourriels aux É.-U.

NICOLAS BÉRUBÉ

Les quatre plus importants fournisseurs d'accès Internet et de courriels aux États-Unis, dont Microsoft et AOL, ont intenté hier une série de poursuites contre des centaines d'internautes soupçonnés d'avoir envoyé des millions de pourriels sur le Web. Dans une déclaration commune, AOL, Microsoft, Yahoo ! et Earth-

link ont affirmé que ces polluposteurs avaient enfreint la nouvelle loi antipourriels entrée en vigueur aux États-Unis le 1^{er} janvier. Baptisée Loi sur le contrôle de l'assaut de propositions commerciales et pornographiques non sollicitées, ou CAN-SPAM, cette nouvelle mesure interdit l'utilisation de fausses adresses ou l'utilisation d'un ordinateur tiers pour envoyer des cour-

riels de façon anonyme, des pratiques employées par les polluposteurs.

« Nous tenons les polluposteurs directement responsables des infiltrations de pourriels dans les boîtes de courriels des gens », a affirmé le conseiller général de Yahoo !, Mike Callahan.

» Voir POURRIELS en A4

AUJOURD'HUI

Les GI désarment les Haïtiens
Les soldats américains ont commencé hier à désarmer la population pendant que le nouveau premier ministre désigné, Gérard Latortue, arrivait dans l'île. PAGE A 16

Bourse: le plus fort repli en un an
Craignant un essoufflement de l'économie mondiale, les marchés ont subi un repli important hier, entraînant l'indice de la Bourse de Toronto dans sa plus forte baisse depuis un an. PAGE LA PRESSE AFFAIRES 1

EASYCLIP
À partir de **89\$**

Voir détails et sélection en succursale.

GREICHE SCAFF
OPTOMÉTRISTES
www.greiche-scaff.com

Achetez maintenant et payez en 12 versements sans intérêt
Sur approbation de crédit.

Examen de la vue
Vaste choix de montures signées
(514) 336-4444
Sans frais 1 877 667-2020

L'AFFAIRE

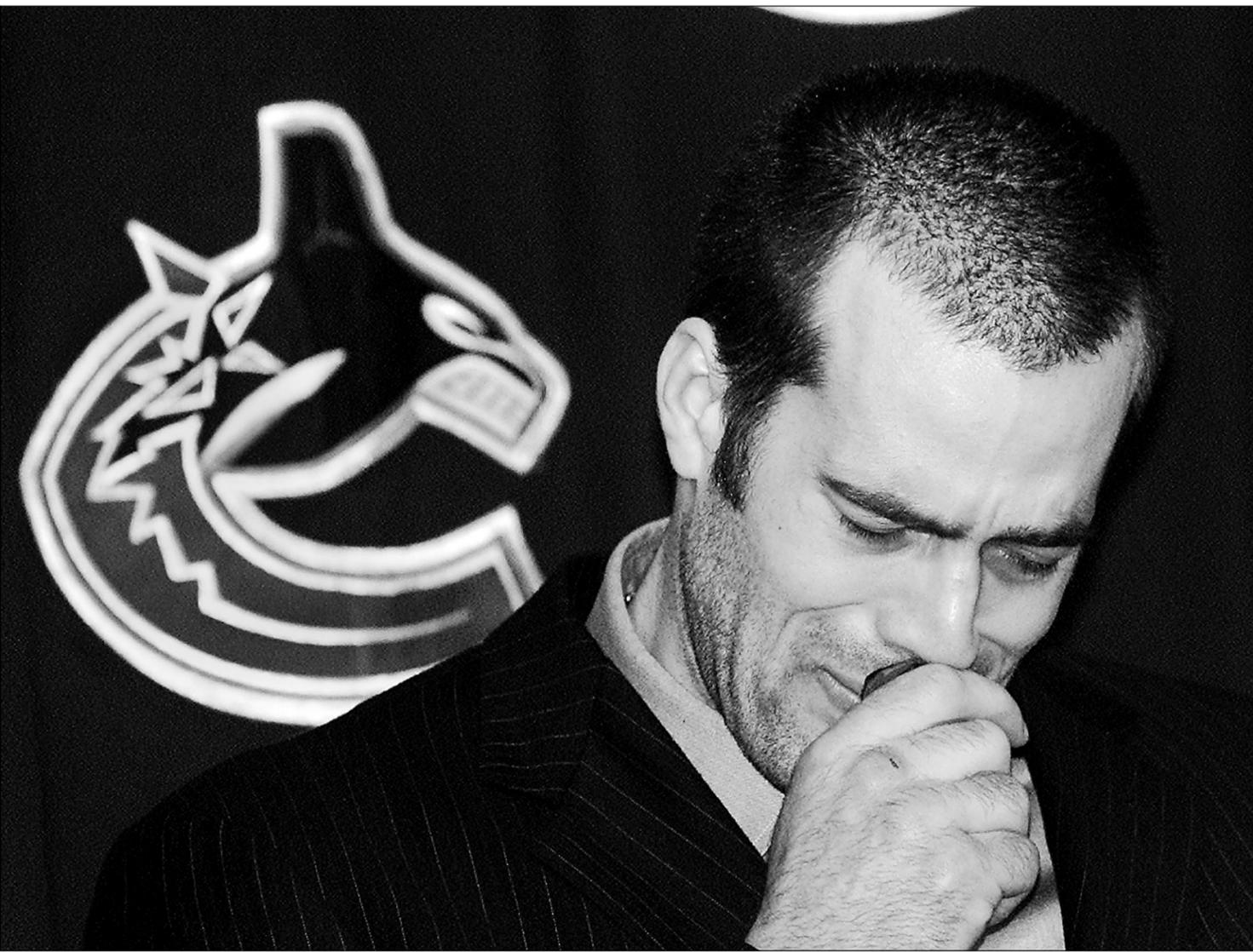


PHOTO PRESSE CANADIENNE

L'attaquant des Canucks de Vancouver Todd Bertuzzi avait de la peine à retenir ses larmes, hier soir, quand il a publiquement présenté ses excuses à Steve Moore.

Bertuzzi: « Steve, je veux simplement m'excuser... »

PRESSE CANADIENNE

VANCOUVER – L'attaquant des Canucks de Vancouver Todd Bertuzzi avait de la peine à retenir ses larmes, hier soir, quand il a publiquement présenté ses excuses à Steve Moore.

« Ces commentaires sont pour Steve, a d'abord dit Bertuzzi. Steve, je veux simplement m'excuser pour ce qui est arrivé.

« Je n'avais aucune intention de te blesser. Je me sens vraiment mal à la suite de la façon dont les choses se sont déroulées. »

Bertuzzi, qui a blessé Moore lors

d'un match contre l'Avalanche du Colorado, lundi, a lu un communiqué avant la rencontre des Canucks contre le Wild du Minnesota, hier soir. Il n'a répondu à aucune question.

« À la famille de Steve, je suis désolé que vous ayez dû traverser une telle épreuve, a continué Bertuzzi. Je m'excuse, encore une fois, pour ce qui est arrivé. »

Il a ensuite fait une pause dans le but de reprendre la maîtrise de ses émotions. « J'ai été soulagé d'apprendre que Steve pourra récupérer complètement de ses blessures, a-t-il dit. C'est très im-

portant pour moi d'entendre cela. »

« Je ne veux du mal à personne »

Bertuzzi a ensuite présenté ses excuses à son directeur général Brian Burke, à l'organisation des Canucks et à ses coéquipiers. C'est alors qu'il a encore perdu contenance, si bien qu'il a tourné le dos aux caméras et a pris une gorgée d'eau. Il est finalement revenu au micro et il a poursuivi.

« Aux amateurs de hockey et aux partisans des Canucks, aux jeunes qui suivent le hockey, je suis sincèrement désolé, a-t-il af-

firmé. Je ne joue pas au hockey de cette façon.

« Je ne veux du mal à personne. Je suis désolé de ce qui est arrivé. »

Bertuzzi a ensuite quitté la salle en compagnie de membres du personnel administratif des Canucks.

Suspendu pour une période indéfinie par la LNH, mardi, Bertuzzi s'est rendu à Toronto hier pour expliquer sa version des faits aux dirigeants du circuit, puis il est immédiatement revenu à Vancouver.

L'enquête policière, quant à elle, se poursuit.

Steve Moore reste sous observation

PRESSE CANADIENNE

VANCOUVER – L'attaquant de l'Avalanche du Colorado, Steve Moore, demeure toujours sous observation à l'hôpital général de Vancouver, plus de 48 heures après l'agression dont il a été victime de la part de Todd Bertuzzi, des Canucks de Vancouver.

Hier après-midi, les Drs Marcel Dvorak et Brian Kwan, chirurgiens spécialistes de la colonne vertébrale, et le Dr Philip Teal, neurologue, ont publié un communiqué sur son état de santé.

Ceux-ci précisait que « Moore a subi une perte de conscience importante consécutive à sa blessure. Il ne se souvient pas de ce qui s'est passé avant et après le choc. Son état est actuellement stable. Il est réveillé et récupère ».

Selon les médecins, « Moore souffre des blessures suivantes : fractures des vertèbres cervicales C3 et C4; déchirures des ligaments à ce même niveau; commotion cérébrale; multiples lacérations au visage ».

« Il manifeste certains symptômes post-commotion. Sa moelle épinière n'a pas été atteinte », ont-ils ajouté.

Le ministre Fournier invite la LNH à sévir

DENIS LESSARD

QUÉBEC – Selon le ministre québécois du Sport, Jean-Marc Fournier, la Ligue nationale de hockey devrait punir avec sévérité le geste sauvage de Todd Bertuzzi.

Le ministre juge qu'on est devant « un acte posé sur une patinoire, vu par tout le monde, de gens qui sont payés à gros salaires, qui sont nos modèles, pour nous et nos jeunes... on regarde ça et on se dit que ce n'est pas notre sport national, ça. »

« J'espère que la Ligue nationale

ira plus loin que les suspensions d'un ou deux matchs auxquelles elle nous a habitués », a ajouté le ministre Fournier.

« Il doit y avoir un geste dramatiquement différent de ceux que la Ligue a faits dans le passé au niveau des suspensions pour que le message soit bien compris », a insisté M. Fournier. « Cela ne peut pas être comme d'habitude et cela ne recommencera pas, a-t-il dit. Le hockey doit redevenir ce qu'il doit être, qu'il ne devienne pas un sport de mutilation », a-t-il conclu.

Les suspensions les plus longues

Voici la liste des suspensions les plus longues imposées par la Ligue nationale de hockey pour des incidents violents.



365 jours
Marty McSorley,

des Bruins de Boston, pour avoir frappé Donald Brashear avec son bâton en février 2000.

23 matchs

Gordie Dwyer,

du Lightning de Tampa Bay, pour avoir quitté le banc des pénalités dans un match présaison en septembre 2000.



21 matchs
Dale Hunter,

des Capitals de Washington, pour avoir frappé Pierre Turgeon dans le dos en mai 1993.

20 matchs

Brad May,

des Coyotes de Phoenix, pour avoir frappé Steve Heinze à la tête.

20 matchs

Tom Lysiak,

des Blackhawks de Chicago, pour avoir fait trébucher un juge de ligne en octobre 1983.

16 matchs

Eddie Shore,

des Bruins de Boston, pour avoir frappé Ace Bailey en arrière de la tête en 1933.

15 matchs

Maurice Richard,

du Canadien de Montréal, pour s'en être pris à Hal Laycoe, des Bruins, ainsi qu'au juge de ligne Cliff Thompson, qui le retenait, en mars 1955.



PHOTO PC

15 matchs

Wilfrid Paiement,

des Rockies du Colorado, pour avoir donné un coup de bâton au visage de Dennis Polonich en octobre 1978.

15 matchs

Dave Brown,

des Flyers de Philadelphie, pour avoir asséné un double-échéec vicieux à Tomas Sandstrom en novembre 1987.

15 matchs

Tony Granato,

des Kings de Los Angeles, pour avoir frappé Neil Wilkinson en février 1994.

Chopard

HAPPY SPIRIT



Célébrons 25 ans
d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651

BERTUZZI

L'une des vedettes du hockey canadien attaque un joueur adverse et lui inflige de graves blessures.

Éclairage sur un événement dont l'impact touche toute la société.

Des accusations criminelles et une poursuite civile sont possibles

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

En plus de la suspension que lui infligera assurément aujourd'hui la Ligue nationale de hockey et des accusations criminelles qui pourraient être portées contre lui, il n'est pas impossible que Todd Bertuzzi fasse l'objet d'une poursuite civile de la part de Steve Moore.

S'il décidait de poursuivre son agresseur, l'attaquant de l'Avalanche du Colorado deviendrait vraisemblablement le premier hockeyeur professionnel de l'histoire judiciaire canadienne à réclamer des dommages d'un adversaire l'ayant blessé dans le cours d'un match.

Un tel scénario, parfaitement théorique pour l'instant, ne saurait être écarté du revers de la main, selon Stéphane Beaulac, professeur de responsabilité civile de *common law* à l'Université de Montréal.

« Si l'enquête confirme ce qu'on a vu, il y a fort à parier que la défense de consentement tomberait, de telle sorte que Bertuzzi pourrait être tenu responsable en vertu du délit civil d'acte de violence », explique-t-il.

En *common law*, l'acte de violence est défini comme un contact intentionnel qui cause un préjudice physique. Il ne fait aucun doute que cette définition s'applique à l'agression dont Moore a été victime.

Bertuzzi pourrait essayer de faire valoir que l'attaquant de l'Avalanche, comme tous les joueurs de la Ligue, a consenti implicitement au risque de blessures en pratiquant un sport de contact comme le hockey. C'est l'équivalent de ce qu'on appelle en droit civil l'acceptation des risques.

Consentement

« Mais le consentement, qu'il soit implicite ou explicite, ne donne pas carte blanche à tous les types de contacts, souligne le professeur Beaulac. On consent à ce qui fait partie de la pratique normale de l'activité sportive. Et dans ce cas-ci, on a de bonnes indications qu'on est sorti de la sphère du consentement. »



PHOTO PRESSE CANADIENNE

Steve Moore a quitté la patinoire sur une civière, lundi soir, à Vancouver.

Autrement dit, Moore a peut-être accepté le risque d'encaisser une mise en échec ou de recevoir une taloche au visage après avoir jeté les gants. Mais il n'a jamais consenti à se faire asséner un violent coup de poing par derrière et à tomber face première sur la glace avec un mastodonte de 245 livres sur le dos.

Moore pourrait poursuivre Bertuzzi pour la perte de ses revenus futurs (a fortiori dans l'hypothèse où ses blessures mettraient un terme à sa carrière), les coûts liés à son hospitalisation, le préjudice corporel et les dommages « non pécuniaires » (douleur, perte de

jouissance de la vie, etc.).

Accusations criminelles

Par ailleurs, la possibilité d'accusations criminelles, sur laquelle se penche présentement la police de Vancouver, est bien réelle.

Des accusations de voies de fait simples, qui nécessitent seulement la preuve de l'utilisation de la force envers une personne sans le consentement de celle-ci, seraient les plus probables, selon le criminaliste Jean-Claude Hébert. « La Couronne n'a pas à considérer le fait que Bertuzzi n'avait pas prévu les conséquences de son geste, même si ça peut constituer un facteur atté-

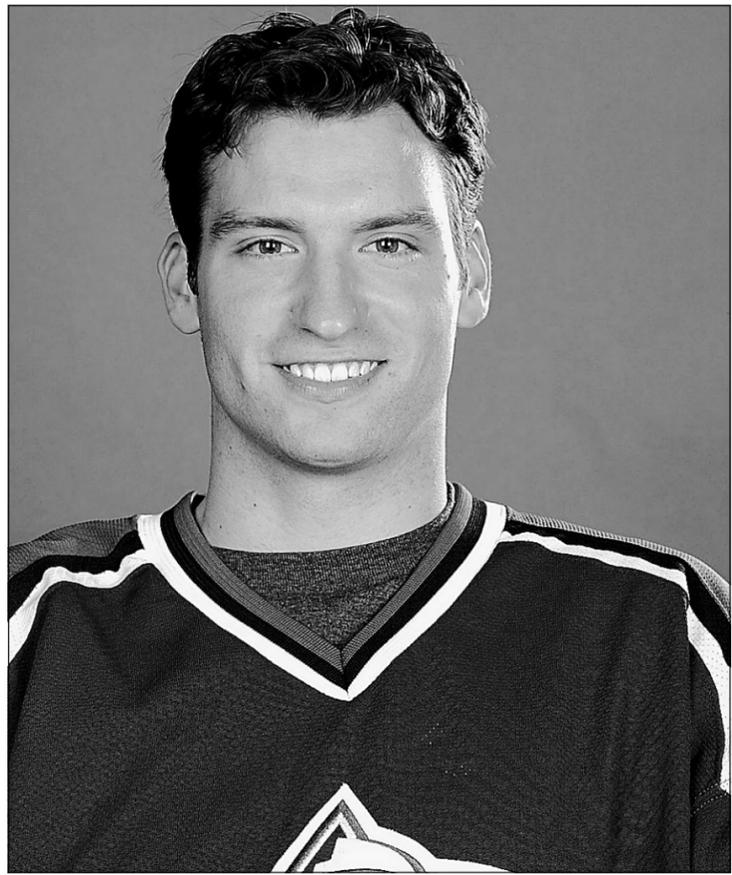


PHOTO REUTERS

Steve Moore, 25 ans, de l'Avalanche du Colorado, pourrait poursuivre son agresseur Todd Bertuzzi pour perte de revenus futurs, préjudice corporel et dommages « non pécuniaires », selon des experts.

nant dans la détermination de la sentence », dit-il.

Pour M^e Hébert, il ne fait pas de doute que l'affaire devrait être soumise à l'attention des tribunaux. « Ils ne peuvent pas fermer l'oeil. Il ne doit pas y avoir deux types de justice, une pour les athlètes et une pour les gens ordinaires », dit-il.

Il y a des précédents. En 2000, Marty McSorley, des Bruins de Boston, avait été reconnu coupable d'agression armée après avoir frappé Donald Brashear, des Canucks de Vancouver, à la tête avec son

bâton. McSorley s'en était tiré sans casier judiciaire et sans avoir à faire de la prison, mais la Cour provinciale de la Colombie-Britannique l'avait placé en liberté conditionnelle pendant 18 mois.

Douze ans plus tôt, Dino Ciccarelli, des North Stars du Minnesota, avait été condamné à un jour de prison pour avoir frappé Luke Richardson, des Maple Leafs de Toronto, à trois reprises à la tête avec son bâton.

AUTRES TEXTES

Dans le cahier des sports.



JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

La LNH doit frapper fort

Si la Ligue nationale de hockey veut prouver au monde qu'elle est autre chose qu'un circuit de broche à foin digne du roller-derby et de la lutte professionnelle, c'est l'occasion ou jamais.

Les dirigeants de la Ligue, le préfet de discipline Colin Campbell en tête, annonceront ce matin à Toronto la sanction qui sera imposée à l'attaquant Todd Bertuzzi, des Canucks de Vancouver, pour la violente agression dont il s'est rendu coupable lundi soir aux dépens de Steve Moore, de l'Avalanche du Colorado.

Le geste de Bertuzzi, d'une violence qu'on n'ose malheureusement pas qualifier de rare tant elle semble ancrée dans les moeurs de la LNH, a été montré à répétition dans tous les bulletins d'information depuis deux jours.

Alors que son équipe accusait un retard de six points (8-2) en troisième période au GM Place de Vancouver, Bertuzzi, un des meilleurs joueurs de la Ligue, a empoigné le chandail de Moore par derrière et a asséné à l'attaquant de l'Avalanche, qui n'avait absolument rien vu venir, un coup de poing en plein visage.

Moore, knock-out, s'est effondré instantanément sur la glace, la face la première et Bertuzzi, un

gaillard de 6'4 et 245 livres, sur le dos, pendant qu'une flaque de sang se formait autour de sa tête. Il a subi deux fractures de vertèbres cervicales, une commotion cérébrale et des lacerations au visage. Et son sort aurait pu être encore plus dramatique : un coéquipier de Moore est intervenu de manière providentielle pour stopper Bertuzzi, qui s'apprêtait à le frapper de nouveau.

Bertuzzi a comparu devant Campbell pendant un peu plus d'une heure, hier après-midi, en présence du directeur général des Canucks, Brian Burke, et de représentants de l'Association des joueurs.

Ce n'est pas la première fois qu'un épisode de violence gratuite vient entacher un match de la LNH. Des folies des batailleurs des Flyers de Philadelphie — les « Broad Street Bullies » — dans les années 70 au coup de hache qu'avait asséné Marty McSorley à la tête de Donald Brashear, des Canucks, en 2000, les exemples déolants ne manquent pas.

Pas plus tard que la semaine dernière, les Flyers de Philadelphie et les Sénateurs d'Ottawa ont battu le record du circuit pour le nombre de minutes de punition en un match (419, sept fois la durée d'une partie !) lors d'un

match digne des pires moments de *Slap Shot*.

Il est vrai qu'au fil des ans, dans une société de moins en moins tolérante envers les excès de brutalité autrefois acceptés sans sourciller, la violence s'est progressivement atténuée dans la LNH. Jadis monnaie courante, les foires d'empoigne comme celle entre Philadelphie et Ottawa sont devenues moins fréquentes.

Mais la culture profonde de la LNH, qui permet aux joueurs de se faire justice eux-mêmes et qui

Le geste de Bertuzzi ne peut donc être interprété autrement que comme un acte de vengeance pure et simple.

excuse trop facilement les coups donnés « sous le coup de l'émotion », n'a pas changé, elle.

Moore, qui portait un collier cervical, mais était assez en forme pour sourire et serrer la main de ses coéquipiers quand ils l'ont visité dans un hôpital de Vancouver, mardi, était un joueur marqué depuis qu'il avait infligé, avec une mise en échec aux limi-

tes de la légalité, une commotion cérébrale au meilleur marqueur des Canucks, Markus Naslund, le 16 février. Un coéquipier de Naslund, Brad May, avait carrément mis à prix la tête du joueur de l'Avalanche.

Le geste de Bertuzzi ne peut donc être interprété autrement que comme un acte de vengeance pure et simple. Une attaque aussi sournoise serait réprimée impitoyablement dans les autres circuits professionnels, notamment dans la NFL, où les contacts ne sont pourtant pas moins partie intégrante du jeu que dans la LNH.

Todd Bertuzzi est une étoile de la Ligue nationale et il était, avant les événements de l'autre soir, un modèle pour les hockeyeurs en herbe de ce pays. Si la Ligue nationale veut passer le message une fois pour toutes qu'elle ne tolérera plus l'insouciance criminelle dont certains de ses joueurs font preuve, elle se doit de faire un exemple avec lui.

Marty McSorley, un taupin en fin de carrière, avait été suspendu pour un an pour son coup de bâton à la tête de Brashear, qui avait manqué 20 rencontres en raison d'une commotion cérébra-

le. Il y a de bons arguments en faveur d'une peine similaire pour Bertuzzi : la préméditation, l'extrême violence du geste et les graves conséquences pour Moore, qui ne reviendra pas au jeu cette saison.

Ça n'arrivera évidemment pas. Mais si elle est sérieuse, la Ligue nationale ne peut descendre plus bas qu'une suspension de 40 matchs, plus les séries éliminatoires. Cela représenterait la deuxième suspension en importance de l'histoire de la Ligue. Ce n'est pas rien. Cela frapperait Bertuzzi là où ça fait mal : dans le portefeuille, puisqu'il serait privé de la moitié de son salaire annuel de 6,8 millions. Et ça montrerait que personne, pas plus les joueurs étoiles que les batailleurs professionnels, n'est à l'abri de la justice quand vient le temps de sanctionner un geste imbecile.

Une dernière chose : à la fin de l'été aura lieu la Coupe du monde de hockey. C'est, avec les Jeux olympiques, le plus grand événement dans le monde du hockey. Personne ne doute jusqu'ici que Bertuzzi ferait partie de la formation canadienne. Si le patron de l'équipe, Wayne Gretzky, faisait preuve de courage, il l'exclurait de son équipe, que sa suspension soit terminée ou pas.

Mais j'ai comme un petit doute que ça ne se produira pas...

SUITES DE LA UNE

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse. Itée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.



« Je ne veux pas que d'autres femmes souffrent ce que j'ai souffert », a déclaré hier Anahit Cilinger d'une voix chargée d'émotion.

Sheila Copps réclame une autre élection

ÉLECTION
suite de la page A1

Elle a ajouté que des gens qui ont admis avoir obtenu une carte de membre sans payer les frais nécessaires ont pu voter, que les boîtes de scrutin n'étaient pas bien scellées et que les heures de vote n'étaient pas adéquates.

M^{me} Copps, qui a été ministre dans le gouvernement Chrétien pendant 10 ans avant d'être écartée par Paul Martin en décembre lorsqu'il a pris les rênes du pouvoir, a demandé deux semaines aux instances du parti afin de pouvoir bien préparer sa cause. « En tant que libérale de longue date, cette décision d'aller en appel n'était pas facile. On veut toujours appuyer notre parti. Mais après les événements de samedi, j'ai été obligée de me demander ce qui est plus important, ma loyauté à mon parti ou ma loyauté aux gens de Hamilton Est-Stoney Creek qui ont cru dans un système démocratique et qui avaient droit à un vote », a dit M^{me} Copps hier en conférence de presse.

Son camp a déjà déposé une plainte auprès de la GRC de Hamilton après avoir constaté qu'un individu avait réussi à entrer dans le système téléphonique au bureau de la députée et modifié le message téléphonique qui donnait aux appelants des informations en prévision du jour du vote. M^{me} Copps a indiqué avoir déjà commencé à recueillir de l'information auprès des membres du parti qui n'ont pu voter pour diverses raisons.

Le ministre Valeri s'est montré imperturbable hier à la suite des nouvelles démarches de M^{me} Copps. « Je crois que c'est malheureux de voir M^{me} Copps continuer

de faire des allégations. Je crois savoir qu'elle a fait appel des résultats du vote de samedi et c'est entre les mains d'un comité du parti qui devra trancher. En ce qui me concerne, les gens se sont exprimés et l'assemblée d'investiture est terminée. Je vais me concentrer sur mes devoirs de ministre des Transports et de représentant de Hamilton. Je ne vais pas me laisser distraire par les tactiques de M^{me} Copps », a dit le ministre.

Le responsable du scrutin de samedi, Jack Siegel, a balayé du revers de la main hier les affirmations de M^{me} Copps. Il a soutenu que des partisans des deux candidats ont été empêchés de voter. « Cela s'applique des deux côtés », a dit M. Siegel. Le président du Parti libéral, Mike Eizenga, a également soutenu que le vote de samedi s'est déroulé selon les règles.

Inquiets des retombées négatives de cette bataille âprement disputée, des députés libéraux se sont rangés derrière M. Valeri hier en déplorant la décision de M^{me} Copps de porter les résultats en appel. « Il me semble que c'est un peu exagéré d'appeler la GRC lorsque nous avons une querelle de famille. Je ne comprends pas ce qui se passe. J'aime beaucoup Sheila et trouve cela pénible de vivre cette expérience brutale, mais je trouve étrange que dans une famille, on demande l'intervention de la police », a déclaré le député libéral de la région de Toronto, Dennis Mills.

« Je crois que Sheila devrait contrôler sa colère un peu et accepter les résultats. Elle doit réfléchir à tout ce qui s'est passé. Il est évident que Sheila a vécu des moments difficiles et doit prendre un peu de recul », a déclaré la sénatrice Anne Cools.

Offensive antipourriels aux É.-U.

POURRIELS
suite de la page A1

« Nous agissons au nom des millions de personnes qui en ont ras le bol de recevoir des pourriels », a-t-il ajouté.

Le problème des courriels indésirables a pris des proportions alarmantes ces derniers mois. En février, 62 % de tous les courriels transmis dans Internet étaient des pourriels, soit une hausse de 50 % en six mois, selon une étude de Brightmail, entreprise de gestion du courriel.

Les poursuites, qui ont été déposées devant des tribunaux fédéraux en Californie, Géorgie, Virginie et dans l'État de Washington, citent des entreprises, des particuliers et 165 « usagers » dont l'identité est pour l'instant inconnue. Mais les plaintes pourront permettre aux avocats des fournisseurs d'avoir accès à certaines informations, dont des relevés bancaires, ce qui pourrait les aider à remonter jusqu'à la source des pourriels.

« Nous essayons de trouver les polluposteurs les plus actifs, les plus notoires, ont affirmé les fournisseurs d'accès dans leur communiqué. Les pourriels accaparent le temps, les ressources, la bande passante des fournisseurs d'accès. Ils sont des irritants quotidiens pour les usagers d'Internet. »

Effets bénéfiques pour le Canada

Selon Jean Lalonde, éditeur de *Pourriels.ca*, et président de la firme de stratégie-conseil AméliorAction, les internautes canadiens pour-

raient sentir les effets bénéfiques des démarches des compagnies américaines, si ces dernières venaient effectivement à mettre la main au collet des polluposteurs.

« Une grande proportion des pourriels que nous recevons proviennent des États-Unis, dit-il. Si les Américains prennent les mesures pour régler le problème chez eux, c'est certain que ça améliore la situation pour tout le monde. »

M. Lalonde ne serait d'ailleurs pas surpris si certains polluposteurs recherchés par les autorités américaines se trouvaient en fait... au Canada. « C'est un problème qui dépasse les frontières. En ce sens, il faudrait que le Canada adopte lui aussi une loi antipourriels pour que le problème puisse se régler ici aussi. Chaque pays doit faire sa part pour s'attaquer au fléau. »

En plus d'irriter les utilisateurs, les pourriels minent la crédibilité et l'efficacité du courriel, croit-il. « Par exemple, il y a des risques que l'on perde un message important en effaçant les pourriels. Il y a également des risques que le courriel que l'on envoie à quelqu'un qu'on ne connaît pas soit bloqué par son filtre antipourriel. »

Au delà des poursuites annoncées hier, les fournisseurs d'accès ont affirmé qu'ils travaillaient présentement à rehausser les normes en ce qui concerne la certification et l'authentification des courriels. À terme, ces efforts pourraient compléter la tâche des polluposteurs, et ainsi réduire le nombre de pourriels qui circulent sur le Net.

Avec la collaboration de Reuters

Recours collectif contre 12 hôpitaux

RECOURS
suite de la page A1

En octobre 1999, M^{me} Cilinger a été opérée d'un cancer du sein. Plus de trois mois après, son nom figurait encore sur la liste des patients en attente de radiothérapie à l'Hôpital général de Montréal.

« J'étais très nerveuse chaque jour en attendant le téléphone. Et il n'a pas sonné », raconte-t-elle.

M^{me} Cilinger, qui habite au Canada depuis 19 ans, retourne chaque année en Turquie, son pays natal. Le voyage qu'elle a effectué en janvier 2000 lui a coûté cher : environ 12 000 \$ US, incluant le transport, pour faire enfin irradier son cancer à l'hôpital américain Istanbul Memorial.

Le juge John Bishop, de la Cour supérieure, vient d'autoriser Anahit Cilinger à représenter les Québécoises atteintes d'un cancer du sein qui, depuis le 13 octobre 1997, ont attendu plus de huit semaines pour commencer leur radiothérapie.

Ce recours, qui vise environ 10 000 femmes, pourrait réclamer entre 25 et 50 millions de dollars. Le montant exact sera précisé dans la poursuite qui sera déposée d'ici trois mois.

« La Cour a conclu qu'il y avait matière à intenter une action contre les hôpitaux et non pas contre le gouvernement du Québec. Sauf qu'il est notoire que les hôpitaux ne vivent que par les subsides gouvernementaux. Alors je pense que le gouvernement va quand même être pris à partie », dit l'avocat responsa-

ble de la cause, Michel Savonitto, du cabinet Marchand, Magnan, Melançon, Forget.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux n'a pas voulu commenter le recours hier. « Nous ne pouvons pas faire abstraction du fait que ça témoigne d'une inquiétude au niveau de la population. Si les citoyens veulent s'adresser aux tribunaux pour des problèmes d'accessibilité et de délais, ça témoigne qu'il y a là depuis plusieurs années un problème sérieux et auquel il faut s'attacher en priorité. C'est ce que nous faisons », a dit Philippe Couillard.

Ce recours collectif à cause de listes d'attente est une première au Québec, mais il pourrait ne pas rester un cas unique.

« C'est clair qu'il y a une porte qui s'ouvre, ça peut donner l'idée à d'autres », dit Patrice Deslauriers, qui enseigne la responsabilité médicale à l'Université de Montréal.

Il faudra toutefois prouver que l'attente a causé un dommage, note Marc Boulanger, spécialiste du recours collectif au cabinet Tremblay, Bois. Selon lui, Québec pourrait plaider que la loi limite son obligation de soigner à ses moyens, mais son monopole lui confère une responsabilité. « Qu'ils livrent la marchandise ou qu'ils permettent aux gens d'aller ailleurs », résume l'avocat.

Le recours réclamera des dommages moraux pour l'angoisse causée par l'attente et des dommages physiques pour des patientes qui ont subi des récidives.

Il survient alors que les listes d'attente en radiothérapie ont recommencé à allonger dans les hôpitaux québécois.

La critique de l'opposition en matière de santé, Louise Harel, regrette que le gouvernement Charrette ait aboli, le 31 décembre dernier, les primes qui incitaient les technologues en radiothérapie à faire des heures supplémentaires. « Ça aura coûté 11 millions en trois ans, mais ça aura certainement diminué substantiellement les listes d'attente hors délais raisonnables », a-t-elle dit hier.

Le 6 mars, 198 patients attendaient leur traitement depuis plus de huit semaines, une augmentation de 52 % en deux mois. Au cours du dernier mois, la taille de la liste provinciale est restée stable, mais la situation varie d'un hôpital à l'autre.

Le nombre de patients en attente a augmenté dans trois des quatre hôpitaux montréalais qui offrent le traitement, ainsi qu'au Centre universitaire de santé de l'Estrie, alors qu'il a diminué en Outaouais, à Chicoutimi et à Rimouski.

Le recours cherche à obtenir des dommages et non à changer le système, reconnaît Michel Savonitto. « Si, indirectement, ça fait ensuite qu'on se dit dorénavant : on va fournir des soins plutôt que de payer des dommages, c'est merveilleux », dit l'avocat.

Le cabinet publiera un avis dans les principaux journaux québécois d'ici 30 jours.

CAPTEZ L'ÉMOTION AVEC Canon

Canon PowerShot A80

- Appareil photo numérique
- Résolution 4 millions de pixels
- Zoom 3x optique équivalent 38-114mm
- Mode vidéo avec son

Incluant : carte mémoire 32Mo et accessoires

549⁹⁹\$

RECEVEZ 255 D'IMPRESSIION PHOTO NUMÉRIQUE

Canon PowerShot G5

- Appareil photo numérique
- Résolution 5 millions de pixels
- Zoom 4x équivalent 35-140 mm
- Écran pivotant
- Interface USB
- Sabot de flash intégré

Incluant : carte mémoire 32Mo et accessoires

899⁹⁹\$

RECEVEZ 255 D'IMPRESSIION PHOTO NUMÉRIQUE

Canon EOS REBEL DIGITAL

- Appareil photo reflex numérique
- Résolution 6.3 millions de pixels
- Objectif 18-55mm f/3.5-5.6mm
- 7 modes automatique ou manuel
- ISO 100 à 1600
- Flash intégré

OBTENEZ

- un sac photo Canon
- une CARTE MÉMOIRE 256Mo

Incluant : chargeur et pile

1399⁹⁹\$

RECEVEZ 255 D'IMPRESSIION PHOTO NUMÉRIQUE

L.L. Lozeau
LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE
(514) 274-6577 | 6224, St-Hubert
www.lozeau.com | Montréal, Québec

Valide jusqu'au 25 Mars 2004
1-800-363-3535
Photos peuvent différer.

BEAUBIEN accord D Desjardins

Salon des véhicules récréatifs 2004

Montréal
Du 11 au 14 mars 2004
Au Stade olympique de Montréal

PRIX D'ENTRÉE
(toutes taxes incluses)

Adultes :11 \$
Âge d'or et étudiants :9 \$
6 à 12 ans :3 \$
0 à 5 ans :Gratuit

HEURES D'OUVERTURE

Jeu 11 mars de 11 à 21 h
Ven 12 mars de 10 à 22 h
Sam 13 mars de 10 à 22 h
Dim 14 mars de 10 à 17 h

Pour information : www.salonvr.com

Attrapez la piqûre du VR!

- Plus de **400 véhicules récréatifs** sous un même toit.
- Découvrez tous les **modèles 2004**.
- Crédit** disponible sur place.
- Chaque entrée au prix régulier donne droit à un **bon d'achat*** d'une **valeur de 20 \$**. Profitez-en!

PARTICIPEZ AU CONCOURS
La piqûre du VR!

Couvrez la chance de gagner **5 000 \$** de crédit applicable à l'achat d'un véhicule récréatif.**

EN PRIMEUR!

Découvrez l'envers du décor de la comédie de l'été **Camping Sauvage**, un film mettant en vedette **Guy A. Lepage** et **Sylvie Moreau**.

*Ce bon d'achat est applicable à tout achat de 100 \$ et plus.
**Aucun achat requis. Question d'habileté mathématique requise. Du 11 au 19 mars 2004. Ouvert aux résidents du Québec âgés de 18 ans ou plus. Tirage le 16 avril 2004. Règlement disponible sur place et au www.salonvr.com.

3197437A



PIERRE FOGLIA

Le principe de rigueur et de loyauté

M. Stéphane Dion, vous le savez, est un intellectuel, un homme de rigueur. La rigueur est le fonds de commerce de M. Dion. Tous ceux qui se sont avisés un jour de dire n'importe quoi devant M. Dion ont été vertement remis à leur place. Des lettres de huit pages dans *La Presse* pour rectifier un propos déviant, cela le dérange pas. C'est sa job, en fait. C'est pour ça qu'on lui donne une circonscription acquise d'avance : pour tirer sur tout ce qui pense de l'autre côté.

Un exemple de la rigueur de M. Dion ? Le programme de commandites. M. Dion ne pouvait pas être d'accord avec l'esprit de ce programme. En tant qu'intellectuel, il ne pouvait pas adhérer à une entreprise de séduction aussi primaire. M. Dion croit qu'une démocratie d'opinion doit convaincre, expliquer, fédérer. Pas séduire, pas putasser, pas mettre des petits drapeaux partout. Alors pourquoi n'a-t-il pas démissionné quand le programme de commandites a été lancé ?

Ah ah. M. Dion n'était pas d'accord avec l'esprit du programme, mais... mais il trouvait que c'était quand même des bien bons projets. C'est ce qu'il nous dit aujourd'hui : c'était des bons projets. Vous ne comprenez pas comment on peut être contre l'esprit d'un projet, et cependant l'approuver ? Moi non plus. Mais peut-être que M. Dion va pouvoir m'éclairer.

Dans ma région, par exemple, il y avait un événement sportif qui s'appelait le Grand Prix du Québec. Un chargé de projet de commandite est allé voir l'organisateur et lui a dit je te donne 50 000 \$ si tu rebaptises ton événement Le Grand Prix du Canada. Peut-être même 70 000, ce n'est pas le montant, c'est le principe.

M. Dion pourrait-il me dire avec quoi, au juste, il est d'accord dans l'exemple que je lui donne ? Je peux lui citer 188 autres projets de la même eau, du Festival du hot-dog de Dunham aux petits drapeaux sur le casque des Alouettes, en passant par le Festival Juste pour rire.

Autre dossier, est-ce que je m'abuse ou j'ai entendu M. Dion, l'automne dernier, peut-être avant, accuser M. Martin de fomenter rien de moins qu'un coup d'État contre M. Chrétien ? Un coup d'État, l'accusation n'est pas légère. Or, voilà le même M. Dion qui jure loyauté à M. Martin. Les gens qui ne sont pas familiers avec la pensée complexe, pourraient facilement accuser M. Dion de s'être écrasé pour sauver sa carrière politique. Alors que, tout au contraire, sa démarche procède de la plus grande rigueur. Ce que le commun ne comprend pas, c'est que M. Dion ne fait pas allégeance à M. Martin, mais *au principe même* qu'un politicien doit être loyal à son chef.

Vous et moi qui ne sommes pas

allés à l'école longtemps sommes bêtement loyaux (ou pas) à quelqu'un. Cela n'est pas toujours aisé. Deux ou trois fois dans notre vie, cela nous aura menés à des choix difficiles, voire à des renoncements douloureux. Sommes-nous bêtes !

Il suffit de s'élever au-dessus des individus, d'être loyal non pas à un individu, mais à un principe, et voilà le problème réglé. Loyal à M. Chrétien, M. Dion serait aujourd'hui dans une situation impossible. Tandis que loyal au principe même de la loyauté, le voilà loyal au chef quel que soit le chef, avouez que c'est bien pratique et que cela évite les cas de conscience toujours douloureux.

Félicitons M. Dion.

Voyez la différence avec M^{me} Copps qui s'en va-t-en guerre contre M. Martin. Ces deux-là se détestent, mais je ne suis plus capable d'entendre que c'est parce que M^{me} Copps est de gauche et M. Martin de droite. Je crois qu'ils ne s'aiment tout simplement pas la face, qu'importe, M. Martin ne voulait plus de M^{me} Copps et M^{me} Copps a décidé de le défier.

Jusque-là, ça va.

M^{me} Copps a perdu. Et la voilà qui braille qu'on l'a volée.

C'est là que ça ne va plus. Il n'y a rien de plus agaçant qu'une guerrière qui braille.

Personnellement, il y a longtemps que cette politicienne, qui

se dit de gauche et accepte d'être ministre du Patrimoine, m'énerve. Quand on est de gauche, on n'est pas du patrimoine. Le patrimoine, c'est au mieux du folklore, au pire un autre nom pour chauvinisme.

Quand on est de gauche on ne passe pas sa vie à distribuer des petits drapeaux. On laisse cela à un Coderre, à une Liza Frulla. Quand on est de gauche, on s'inquiète au contraire de cette montée du nationalisme canadien, sans doute né de la volonté de faire contrepoids au nationalisme québécois, mais qui, une fois lancé, s'exaltant à son propre enthousiasme, s'est rapidement mué en un patriotisme caricatural. Quand un pays se met à distribuer son drapeau à la porte des villages olympiques et sur les sites des foires internationales comme on distribue un prospectus pour annoncer une nouvelle pizzeria, quand un pays pavise ses stands, ses maisons internationales comme si c'était tous les jours sa fête nationale, on peut alors parler de deux choses, un de ridicule, et deux, de danger. Le danger étant que les élites de ce pays, y compris les artistes, les athlètes et les journalistes du *Post* se prennent pour l'avenir de l'humanité. Quand on est de gauche, on essaie de tempérer le nationalisme au lieu de l'attiser. Or, chaque fois que j'ai rencontré M^{me} Copps à l'étranger, elle tenait le même discours que je peux vous

résumer en quatre mots : ra ra ra Canada.

Si c'est ça la gauche du Parti libéral, j'ai pas hâte de rencontrer la droite.

VIEILLES NOUVELLES — Puis je me citer ? Pas que je me trouve transcendant ou prophétique ou quoi que ce soit. C'est plutôt que j'ai rien à ajouter à ce que j'écrivais sur le sujet, dans une épître à Simon Durivage, cet automne quand ça brassait...

Gougeon joue faux à ce poste-là mais c'est pas Gougeon le problème, c'est l'imbécile qui l'a sacrifié dans ce contre-emploi. Gougeon est un bon journaliste, un bon gars, un pas pire marathonnien qui a eu la gentillesse de guider mes premières sorties comme jogger, mais ce n'est pas un bon animateur du téléjournal de 22 heures. Ça ne marche pas. Ce n'était pourtant pas les candidats qui manquaient à commencer par la Galipeau... etc.

Par convenance, je n'irai pas rechercher ce que j'ai dit de Bernard Derome en d'autres circonstances. Sauf que je ne comprends pas la manoeuvre. Les cotes d'écoute ? Je pensais que c'était réglé. Je pensais que la nouvelle philosophie c'était « on fait le mieux qu'on peut et au diable les cotes d'écoute ».

C'est pas le mieux que vous pouvez faire, les boys.

J'ai hâte à lundi pareil. Pour la nostalgie. Combien on parie que vous allez avoir l'impression que ce sont des vieilles nouvelles.

Céline Galipeau devra attendre cinq ans

ATTENDRE
suite de la page A1

Si on ramène Bernard Derome au *Téléjournal* après une absence de six ans, c'est qu'on recherche la rigueur, la pertinence, la crédibilité, la confiance, la communication et l'accessibilité. Et que c'est Bernard Derome qui représente le mieux ces qualités, selon M. Lalande, qui a été nommé en janvier et n'aura mis que deux mois pour se décider.

Et si on le nomme immédiatement, c'est que les élections fédérales sont proches. Et sans doute aussi que la réputation prestigieuse de Bernard Derome rassurera les agences de publicité qui passeront bientôt des commandes aux réseaux pour la prochaine saison de télévision.

Depuis le départ de M. Derome il y a six ans — il était fatigué, dit-il, et n'a pas été mis à la porte du *TJ* —, ses successeurs, Stéphane Bureau et Gilles Gougeon, ont vu l'audience s'éroder chaque saison. De plus en plus, les téléspectateurs se sont tournés vers les chaînes privées à l'heure des nouvelles. Radio-Canada pense que le retour du légendaire chef d'antenne va faire remonter l'audience.

« Être écouté, c'est important. Par tout le monde, ce n'est pas obligatoire », a affirmé M. Lalande.

Gilles Gougeon, qui remplacera Bernard Derome à l'animation du magazine *5 sur 5* — le dimanche à 17h à compter de la semaine prochaine — déclarait hier qu'il ne voulait plus faire le *Téléjournal* dans les conditions actuelles. Quand on l'a engagé en septembre dernier, on lui a demandé d'expliquer les nouvelles, ce

qui lui convenait. Quand ses deux patrons ont été mis à la porte, on lui a dit de faire des nouvelles classiques. Ça ne l'intéresse pas. Donc il quitte son poste sans regret.

Quant à Bernard Derome, il avoue avoir reçu l'offre de Louis Lalande — les deux hommes se connaissent depuis 25 ans — sans surprise, même s'il n'avait jamais pensé refaire le *TJ*. Il a hésité. « La barre est haute, dit-il, et je sais que les attentes sont élevées. » Il précise qu'il ne réinventera pas la roue et livrera le *TJ* dans le mode traditionnel, « comme cela se fait à travers le monde ».

Pendant son « congé », Bernard Derome a fait les soirées d'élections, a lancé le magazine *5 sur 5* qui est maintenant exporté en version internationale sur TV5 et qui l'a ramené sur le terrain des reportages. Il a animé le bulletin quotidien *Le Monde* à RDI. Jean Bédard lui succédera.

Oublions le concept de convivialité tellement à la mode en septembre dernier à Radio-Canada. Le mot ne fait plus partie du vocabulaire du patron de l'Information. Le mot d'ordre est maintenant clarté.

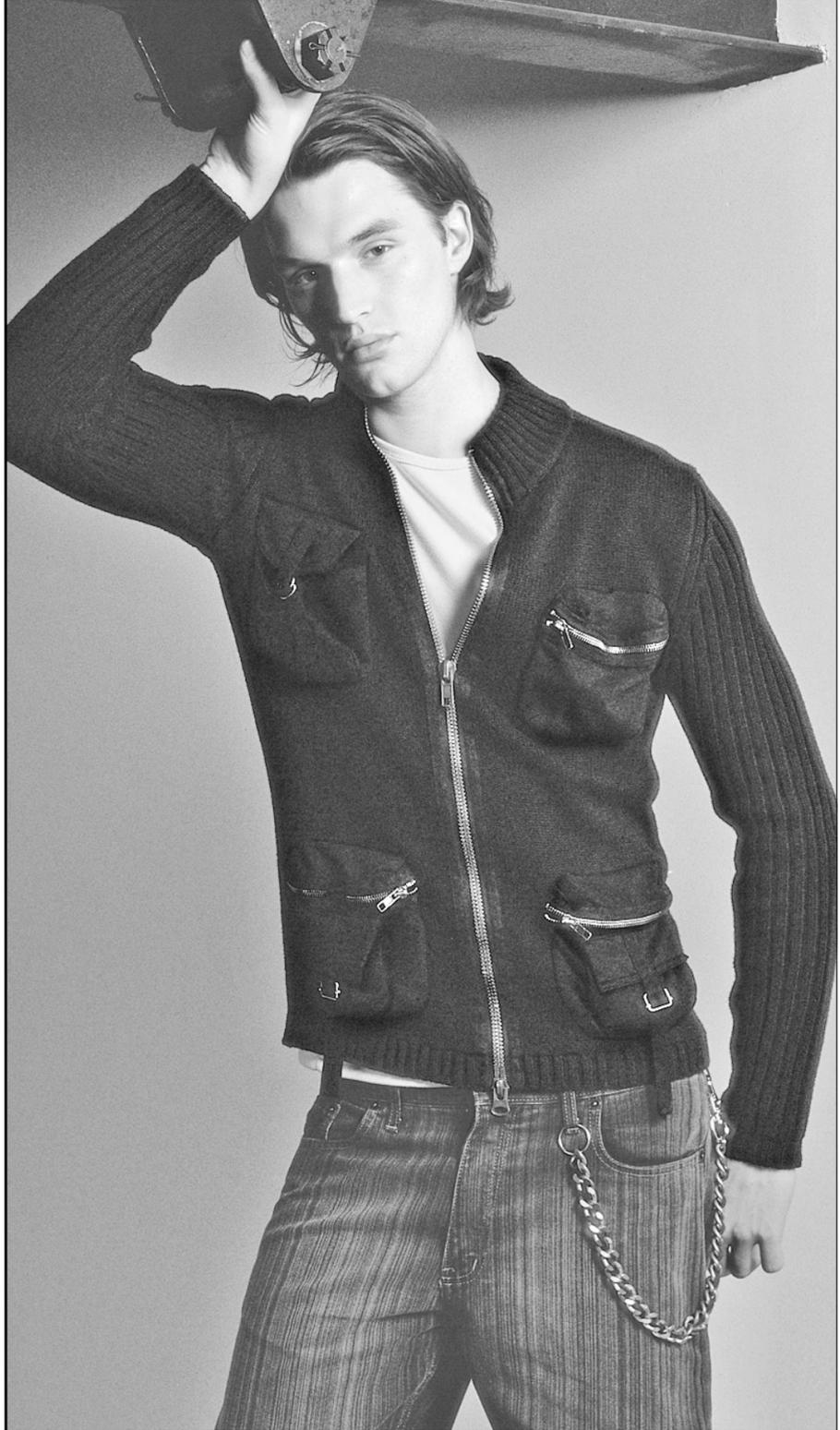
Pour faire taire la machine à rumeurs, Louis Lalande a donné la liste de ceux qui conservent leur poste. Jean-François Lépine reste à *Zone libre*, Pierre Craig à *La Facture*, Charles Tisseyre à *Découverte* et Alain Gravel à *Enjeux*.

Le nom de Simon Durivage, qui anime *Aujourd'hui* à l'heure du souper, n'est pas sur la liste. Louis Lalande explique que la priorité était d'abord de régler le problème du *Téléjournal*. Il se penchera sur le cas d'*Aujourd'hui* la semaine prochaine.

LE 31

le cardigan cargo zips métal 59.95

Le détail donne le ton...les poches en coton ratiné, à soufflet et rabat, les sangles et les gros zips métal, renouvellent radicalement le cardigan en tricot de coton côtelé. Noir, sable, vert commando. Une exclusivité du 31. Rég. 98.00 Jeans 49.95, chaîne 25.00



simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

ENCAN PUBLIC

PLUS DE 100 ARTICLES ACQUIS PAR L'ENTREMISE DE TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES DU GOUVERNEMENT CANADA
BIJOUX ET MONTRES NON RÉCLAMÉS, ABANDONNÉS SANS RÉSERVES PAS D'OFFRE MINIMUM

AUTRES CONSIGNATEURS

PLUS DE 100 ARTICLES, DE NOUVEAUX BIJOUX DE GRANDE VALEUR, VENDUS À L'UNITÉ AU PLUS OFFRANT



MONTRE POUR DAMES D'OR BLANC 18CT CARTIER ÉVALUÉE À \$150,000

PLUSIEURS BAGUES À DIAMANTS DE 1 À 10 CARATS, PERLES, RUBIS, BOUCLES D'OREILLES, BRACELETS, ÉMERAUDES, SAPHIRS, DIAMANTS, COLLIERS. PLUSIEURS MONTRES ROLEX, CARTIER, PATEK PHILIPPE.

ALLEZ À LES SALLES DE RECEPTION PALACE 1717 BOUL. LE CORBUSIER, CHOMEDEY, LAVAL

LE SAMEDI 13 MARS 2004, À 14H PRÉCISES. INSPECTION PUBLIQUE ET INSCRIPTION À COMPTER DE 13H.

Quelques réservations, additions et/ou suppressions peuvent s'appliquer. Les adjudicataires devront payer des frais de manutention de 15% plus TPS et TVQ. Paiement comptant, cartes de crédit, Interac et chèques certifiés. Les articles peuvent ne pas être exactement comme montrés. Renseignements: (905) 458-9509. Federal Auction Service est la seule compagnie privée d'enchères enregistrée de ISO 9001:2000 au Canada. Chaque article est garanti authentique. Toutes les montres ont une garantie standard d'un an. Federal Auction Service n'est pas un organisme gouvernemental. © 2004 FAS

www.federalauctionservice.com

ACTUALITÉS

La femme de Maher Arar saute en politique

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA — Après avoir été courtisée par le Nouveau Parti démocratique (NPD) et par le Parti libéral du Canada, Monia Mazigh, la femme de Maher Arar, qui a été arrêté aux États-Unis puis emprisonné et torturé en Syrie, a décidé de se joindre aux néo-démocrates et tentera de remporter l'investiture dans la circonscription d'Ottawa-Sud en vue des prochaines élections fédérales.

« J'ai décidé de ne pas prendre l'offre des libéraux parce que je suis arrivée à la conclusion que j'ai des convictions qui sont très proches du NPD et pour cela je crois que j'ai pris la bonne décision », a mentionné Mme Mazigh lors d'un point de presse hier.

Si elle remporte l'investiture néo-démocrate dans Ottawa-Sud, elle devra affronter le candidat libéral David McGuinty, frère du premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty. La bataille risque d'être difficile, puis-

que cette circonscription, l'ancienne de John Manley, est un bastion libéral. « Je ne sais pas comment estimer mes chances, mais j'ai beaucoup d'optimisme. Quand on commence une nouvelle carrière, il y a beaucoup de défis et je suis prête à relever ces défis », assure-t-elle, malgré son manque d'expérience sur la scène politique.

L'accès à des services de garde abordables ainsi qu'à l'éducation postsecondaire sont les principales batailles qu'elle souhaite mener. Elle veut avant tout donner une voix aux électeurs de sa circonscription. « Je leur offre mon énergie, je leur offre ma voix et tout ce que je peux », mentionne Mme Mazigh, d'origine tunisienne, arrivée au Canada en 1991.

Elle reste cependant discrète à propos de la situation vécue par son mari, Maher Arar. « Aujourd'hui, je veux parler de ma décision, mais je ne veux pas, à aucun moment, inclure le cas de mon mari. Comme vous le savez, il y a maintenant une en-



Monia Mazigh tentera de représenter le Nouveau Parti démocratique dans la circonscription d'Ottawa-Sud aux prochaines élections fédérales. PHOTO PC

quête publique et je ne veux pas interférer avec ce que le juge va faire et avec ce que les autorités vont faire. »

M. Arar a été arrêté et expulsé dans son pays d'origine, la Syrie, alors qu'il faisait escale dans un aéroport des États-Unis à son retour de vacances. Les Américains le soupçonnaient d'entretenir des liens avec des terro-

ristes, ce qu'il a toujours nié.

Le chef du NPD, Jack Layton, est venu appuyer sa nouvelle recrue hier, au moment de l'annonce de sa candidature. Tout sourire, il ne cachait pas la satisfaction qu'il a ressentie en apprenant que Monia Mazigh avait choisi de se joindre à son équipe au lieu de grossir les rangs libéraux.

Mme Mazigh est détentrice d'un doctorat en finances de l'Université McGill. Après l'ex-leader néo-démocrate, Ed Broadbent, elle devient la deuxième candidate vedette du NPD dans la capitale fédérale. M. Broadbent fait un retour en politique et se présentera dans Ottawa-Centre.

Les défenseurs de Cherfi exigent une enquête publique

MAXIME BERGERON

Des sympathisants à la cause du militant algérien Mohamed Cherfi demanderont la tenue d'une enquête publique sur les circonstances qui ont entouré son expulsion vers les États-Unis vendredi dernier.

Selon William Sloan, un des avocats de Cherfi, la manière dont 15 policiers ont délogé son client de l'église

de Québec où il avait trouvé refuge le 9 février pour éviter la déportation relève de « l'abus de procédures ».

Cherfi aurait dû comparaître devant un juge après son arrestation puis qu'un mandat d'arrestation de la Cour municipale de Montréal pesait toujours sur ses épaules, dit M. Sloan. Il a plutôt été expulsé le jour même vers les États-Unis, ce qui va à l'encontre des lois canadiennes, dé-

plore l'avocat. Le procureur montréalais a par la suite abandonné les accusations (notamment celle de ne pas avoir avisé la Cour de son changement d'adresse) qui pesaient contre Cherfi. « Moi ça me dit que les arrangements étaient pris d'avance (entre Immigration Canada et la police de Québec), le coup de théâtre était planifié du début à la fin, a affirmé M. Sloan. »

Aucune date n'a encore été fixée pour le dépôt de la demande d'enquête publique. Les avocats de la Ligue des droits et libertés sont présentement à analyser les faits pour déterminer « ce qui était illégal dans cette opération », a précisé la porte-parole de la Ligue, Élisabeth Garant.

« C'est certain qu'on va au minimum questionner le ministère de la Sécurité publique sur les actions de

la police de Québec », a indiqué Mme Garant.

Robert Gervais, porte-parole de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), a défendu la normalité de toute l'opération. « Cela se fait chaque jour : c'est la gravité des accusations qui détermine si on les lève ou pas, car détenir quelqu'un pendant des mois a un coût, a-t-il expliqué en entrevue mardi. C'est une décision de société. »

Mohamed Cherfi, maintenant menacé d'expulsion par les autorités américaines, a été transporté mardi au centre de détention Batavia, dans la région de Buffalo, a indiqué sa conjointe, Louise Boivin. Sa demande d'asile politique au Canada avait été rejetée à toutes les étapes.

La coalition d'organismes créée pour prendre sa défense a organisé une autre série de manifestations, qui se dérouleront demain dans plusieurs villes canadiennes. Celle de Montréal est prévue à 16 h devant les bureaux d'Immigration Canada.

LORSQUE VOUS EN OBTENEZ PLUS

- Moteur 2,4 litres à DACT
- Glaces, verrouillage et rétroviseurs extérieurs dégivrants à commandes électriques
- Radio AM/FM/CD et 6 haut-parleurs
- Climatiseur
- Régulateur de vitesse
- Transmission automatique SHIFTRONIC^{MC} 5
- Télédévrouillage avec alarme
- Et beaucoup plus!

À UN PRIX MOINDRE... VOUS ÊTES GAGNANT!



Sonata GL

EN LOCATION à partir de

205\$* par mois/60 mois

0\$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ

0% FINANCEMENT À L'ACHAT DISPONIBLE JUSQU'À 60 MOIS

ACHETEZ ET ROULEZ SANS PAYER PENDANT 1 AN
(AUCUN COMPTANT, AUCUN PAIEMENT MENSUEL PENDANT 12 MOIS)



GARANTIE 5 ANS

L'UNE DES MEILLEURES GARANTIES DE L'INDUSTRIE :
5 ANS / 100 000 km (éléments importants) ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES (3 ans / kilométrage illimité)
Incluant : livraison d'essence • changement de roue en cas de crevaison • déverrouillage • remorquage

Photo à titre indicatif seulement. *Paiements de location basés sur un contrat de 60 mois pour la SONATA GL 2004 à partir de 205 \$/mois. L'obligation totale du consommateur pour 60 mois est de 14 795 \$. Comptant de 2 495 \$, aucun dépôt de sécurité requis, transport, préparation, taxes et immatriculation en sus. Financement au détail disponible à un taux de 0 % jusqu'à 60 mois. Un report de paiement d'un an (365 jours) est offert pour tous les véhicules neufs 2004. Aucuns frais d'intérêt ne s'appliquent aux 335 premiers jours suivant la prise de possession d'un véhicule participant par son propriétaire. Après ces 335 jours, les intérêts commencent à s'accumuler et l'acheteur doit payer mensuellement le capital et les intérêts au taux de 7,99 % par année jusqu'à la fin du contrat. Le premier paiement est dû le 366e jour après la livraison du véhicule. La durée de contrat maximum est de 48 mois, sans compter le report de paiement de 12 mois. Un versement initial ou un échange peuvent être requis. En sus, frais administratifs de 350 \$ reliés au contrat de location pour les modèles 2004. Kilométrage annuel de 20 000 km, 10 ¢ par kilomètre additionnel. Les frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers sont en sus. Option d'achat au terme de la location. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Sujet à l'approbation du crédit. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Véhicules en inventaire seulement. Offre d'une durée limitée avec livraison d'ici au 31 mars 2004.

PROGRAMME DE REMISE AUX DIPLÔMÉS

HYUNDAI
Gagnant

LES PARTENAIRES HYUNDAI

Mettez de l'**Extra** dans votre vie.

LOTO QUÉBEC Résultats

Tirage du 2004-03-10

1^{er} numéro 769123 2^e numéro 322731 3^e numéro 311695

25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$

décomposables

NUMÉROS "Télé"

642630 006315 938193

non décomposables

NUMÉRO BONI 03

10 croisières dans les Caraïbes*

(non décomposables)

012018 534334 683861 852804

132371 584825 742760 927749

360604 660138

*Chaque croisière est échangeable contre un chèque de 5 000 \$

Tirage du 2004-03-10

02 17 35 41 46 48

Complémentaire: (05)

Tirage du 2004-03-10

02 11 16 26 45 47

Complémentaire: (49)

Tirage du 2004-03-10

02 03 05 14 16 18 23 37 41 43

50 51 52 54 56 59 63 66 68 70

Tirage du 2004-03-10

3 4 NUMÉRO

453 2175 868812

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Roue de Fortune, Chez vous!

sera diffusée sur les ondes de TQS dès le 5 avril 2004.

Taxer les entreprises pour financer les universités

MARIE ALLARD
ET PASCALE BRETON

Prélever 0,18 % de la masse salariale des entreprises pour renflouer les coffres des universités de 114 millions par année. C'est la solution que propose la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), qui représente 31 000 étudiants, pour compenser le peu de dons faits par le privé aux fondations universitaires québécoises.

« Nos universités sont sous-financées de 375 millions par rapport à celles du Canada, a indiqué hier à *La Presse* Jonathan Harvey, président de la FAECUM. Une fois ce constat fait, il faut se mettre en mode solutions. Nous suggérons que le gouvernement réinvestisse 261 millions dans le réseau et que 114 millions viennent des entreprises dont la masse salariale est d'un millions et plus. Ce n'est pas la mer à boire et il est temps que le privé fasse sa part ! »

La FAECUM, qui a présenté hier son mémoire à la Commission parlementaire sur le financement des universités, souhaite que la loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre soit modifiée pour permettre la création de ce nouveau fonds. Elle est appuyée par la Fédération canadienne des étudiants, section Québec, qui regroupe les étudiants de Concordia et de McGill (deuxième cycle).

Opposé au dégel des droits de scolarité, M. Harvey demande également l'embauche de 1000 à 1400 professeurs d'ici cinq ans et la mise sur pied d'un fonds quinquennal de rénovation des campus universitaires. Loin d'être optimiste, il dit craindre des compressions de l'ordre de 3 % dans le budget des universités. « Cela risquerait d'anéantir tous les efforts consentis pour rattraper notre retard », a-t-il averti.

Mieux payer les médecins-professeurs

Aussi présente en Commission parlementaire, la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) s'est montrée préoccupée du maintien de la qualité de la formation dans les facultés de médecine.

Pour répondre à la pénurie généralisée de médecins — il manque 1000 spécialistes et 800 omnipraticiens — le nombre d'étudiants admis dans ces facultés a connu une nette augmentation. Or, pour avoir un enseignement de qualité, il faut augmenter les ressources, a fait valoir la FMSQ.

« La réalité, c'est qu'il manque de professeurs », a expliqué Dr Yves Dugré, président de la Fédération, en faisant valoir que la province est en compétition avec

le reste du Canada à ce sujet.

« Au Québec, trois facultés de médecine sur quatre utilisent la méthode d'apprentissage par problème, au lieu d'avoir des cours magistraux, a-t-il indiqué. Ça

prend un médecin spécialiste par sept ou huit ou 10 étudiants, alors qu'on n'a pas nécessairement ces gens-là. Et ceux qui le font ne sont pas toujours rémunérés. » La Fédération évalue à 40

millions la valeur de l'enseignement fourni bénévolement par les médecins-professeurs.

« Il faut trouver une façon de faire pour que les médecins universitaires aient une rémunéra-

tion compétitive par rapport à leurs collègues qui sont en clinique, a dit Dr Dugré. C'est nécessaire pour combler l'écart, garantir la qualité des soins, la qualité de formation et l'accessibilité. »

LOGIQUE ALLEMANDE:

Quand l'intérêt baisse, l'intérêt augmente.

3,9%

de financement à l'achat jusqu'à **60 mois**
sur toutes les Volkswagen 2004



Golf, Jetta, New Beetle, Passat, Touareg, Phaeton... Pour la première fois, tous — vous avez bien lu : tous — les modèles 2004 de la gamme Volkswagen sont offerts à seulement **3,9 % de financement à l'achat jusqu'à 60 mois**. Alors, rendez-vous sans plus attendre chez votre concessionnaire Volkswagen pour découvrir quel modèle vous convient le mieux. Mais dépêchez-vous, car une offre comme celle-là est évidemment d'une durée limitée.

Êtes-vous fait pour Volkswagen?



1 888 ROULE VW | vw.ca

Les projets de Françoise David

PRESSE CANADIENNE

La militante et ancienne présidente de la Fédération des femmes du Québec, Françoise David, fera connaître ses projets politiques ou sociaux en mai prochain.

Mme David, que la rumeur propulse en politique active depuis des mois, assure toutefois qu'elle n'a pas terminé sa réflexion à ce sujet.

« J'ai des projets, dont je vous parlerai au mois de mai », a-t-elle confié, hier.

3211486A

*L'offre s'applique à tous les véhicules Volkswagen 2004, neufs, en stock. Exemple de financement: un montant de 20 000 \$ au taux d'intérêt annuel de 3,9 % correspond à un versement mensuel de 367,43 \$ pendant 60 mois. Coût d'emprunt de 2 045,71 \$, pour une obligation totale de 22 045,71 \$. Les mensualités et le coût d'emprunt varieront en fonction de la durée, du montant emprunté et de l'acompte ou de l'échange. Ne s'applique qu'aux ventes faites à des particuliers. Sujet à l'approbation de crédit de Volkswagen Finance, une division de Crédit VW Canada Inc. Offre en vigueur à partir du 3 mars 2004. Cette offre est d'une durée limitée et peut être retirée en tout temps sans préavis. Chez les concessionnaires Volkswagen participants du Québec seulement. Quantité limitée. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Tous les détails sur vw.ca et chez votre concessionnaire.

CHANGEZ VOS COULEURS

Griffée à votre image!

A

B

C

D

JONES NEW YORK SIGNATURE

A: Veston, rose ou marine, 195\$. Blouse, rose, marine ou vert, 75\$. Jupe 100% soie, marine et blanc, 125\$. Bandeau en soie, quatre couleurs au choix, 25\$. • **B:** Blouse 100% soie, marine et blanc, 110\$. Jupe, marine, 175\$. • **C:** Manteau matelassé, marine, 195\$. Chandail col bateau, ligné rose ou marine, 55\$. Pantalon, marine ou noir, 110\$. ECHO, Gants, quatre couleurs au choix, 65\$. • **D:** Veston, marine, 325\$. Blouse 100% soie, rose et vert, 125\$. Jupe, marine et blanc, 110\$. Fleur en soie, six couleurs au choix, 25\$.

Offerts chez

3213256A

ACTUALITÉS

PROCÈS GILLET

La jeune fille s'enlise dans les contradictions

CHRISTIANE DESJARDINS

L'avocat de Robert Gillet, Jacques Larochelle, a continué de se repaître, hier, des innombrables contradictions de N. G., la jeune fille qui affirme avoir eu des relations sexuelles rétribuées avec l'animateur de radio, dans un motel de Québec, le vendredi 29 novembre 2002, alors qu'elle avait 15 ans.

Les observateurs s'attendaient au pire quand N. G., qui avait claqué la porte du procès deux fois la veille, a refait le même manège hier matin, avec un peu plus de délicatesse toutefois, après une vingtaine de minutes de contre-interrogatoire.

« Je suis désolée, mais j'ai besoin de sortir de la salle », a-t-elle lancé, en marchant vivement vers la porte derrière le juge.

« Je vous suggère de revenir dans cinq minutes », lui a alors dit le magistrat, sur un ton ferme.

Au bout de quelques minutes, la jeune fille est revenue, et a affronté le reste du contre-interrogatoire avec un peu plus d'aplomb.

Cet aplomb a bien failli lui faire

défait cependant, quand l'avocat de Gillet a fait entendre les conversations téléphoniques (épiées par la police), qu'elle avaient eues avec Georges Radwanli, en novembre et décembre 2002. N. G. venait juste de réaffirmer qu'elle détestait ce commerçant de Québec qu'elle voyait plusieurs fois par semaine et avec qui elle couchait, parce qu'il la « forçait » à se prostituer, et qu'elle en avait peur.

« Est-ce que je peux sortir de la salle ? » a-t-elle demandé quand M^e Larochelle a voulu faire jouer les bandes.

« Non. »

« Est-ce que je peux juste les lire ? » « Non. Le ton est important », a rétorqué l'avocat.

Des bandes dévastatrices

De fait, les bandes venaient carrément démontrer que c'est elle qui appelait sans cesse Radwanli pour le voir, au point où celui-ci semblait souvent excédé et tentait de s'esquiver. « Je suis fatigué ces temps-ci, je ne suis pas capable de dormir. Je ne suis pas de bonne humeur. »

« Je vais t'aider à dormir...

Achète une bouteille de vin, on va la boire ensemble... Tu sais ce que je fais en ce moment ? Je me masturbe... Je vais te rendre de bonne humeur... » disait-elle, d'une petite voix enjôleuse.

Radwanli lui référait manifestement des clients. Sur les bandes, on entend souvent N. G. se plaindre qu'elle n'a pas d'amis (lire clients), et elle lui demande de lui en trouver. « J'ai pas d'amis encore, trouve-moi un ami là. Toutes les autres ils peuvent pas... » À un certain moment, il lui suggère un type, en lui disant : « Tu lui diras oui ou non. »

La jeune fille, qui jure qu'elle détestait Radwanli, lui demande aussi de passer Noël (2002) avec elle, et elle veut lui acheter un cadeau.

Mise devant ces contradictions, elle a rétorqué qu'elle jouait un jeu avec cet homme de 52 ans. « Pour garder des clients, pour faire de l'argent... Lui il était majeur, responsable, c'était un adulte. Moi, j'étais une adolescente, j'avais pas d'expérience de la vie. »

« Vous n'êtes pas fatiguée de vivre dans ces mensonges-là ? » lui

a demandé M^e Larochelle, à un certain moment.

« Je suis dans ma crise d'adolescence, j'ai des comportements inexplicables », s'est-elle défendue.

L'avocat de Gillet a aussi démontré que le soir du 29 novembre 2002, moment où elle affirme avoir eu les échanges sexuels avec Gillet, les relevés de son téléphone cellulaire prouvent qu'elle ne se trouvait pas dans la région du motel Homéric. Elle se déplaçait ce soir-là, et a fait plusieurs appels.

Le contre-interrogatoire doit se terminer ce matin.

Hier encore, une foule de curieux se massaient à la porte de la salle d'audience dans l'espoir d'avoir une place.

Parmi eux, se trouvaient une quinzaine de personnes de Québec arborant une épinglette « Scorpions », du nom de l'opération policière qui a mené aux arrestations dans le dossier de prostitution juvénile de Québec. Certaines d'entre elles se plaçaient à invectiver Gillet quand il sortait ou entrait dans la salle d'audience.

ÉVÈNEMENT

Le procès devant jury de Robert Gillet, 58 ans, animateur de radio de Québec, accusé d'avoir obtenu des services sexuels de deux prostituées âgées de 15 ans et 17 ans, en 2002. Parce qu'il aurait aussi sodomisé la plus jeune alors qu'elle s'y refusait, il est de plus accusé d'agression sexuelle à son endroit.

HIER

Suite du contre-interrogatoire de la plus jeune plaignante, N. G., par l'avocat de Gillet.

AUJOURD'HUI

L'avocat de Gillet achève son contre-interrogatoire. Après, la Couronne continuera de faire sa preuve.

JUGE

Fraser Martin

AVOCATS

Geneviève Lacroix pour la Couronne, et Jacques Larochelle, pour la défense.

Un motard ne perd pas tout

ANDRÉ CÉDILOT

Le motard Daniel Lanthier, des Rockers de Montréal, a mis un point final au feuilleton judiciaire qui l'oppose depuis trois ans au ministère québécois de la Justice en consentant à la confiscation de sa maison et de divers autres biens évalués à 300 000 \$ ayant été acquis avec de l'argent sale.

C'est à la force du poignet que l'avocat de la poursuite a obtenu les aveux de Lanthier, condamné à 15 ans de pénitencier pour sa participation à la guerre contre les Rock Machine qui a fait plus de 150 morts, de 1994 à 1997. L'automne dernier, en plein procès, il s'était subitement reconnu coupable, avec huit autres accusés, de complots de meurtres, trafic de drogue et gangstérisme.

D'après l'entente sanctionnée avant-hier par le juge Réjean Paul, de la Cour supérieure, Lanthier est dépossédé de sa maison d'une valeur de 154 550 \$, sise avenue Pierre-Thomas-Hurteau, à Longueuil. Il s'est aussi fait saisir une moto Harley-Davidson de

l'année 2000, un cellier rempli de bouteilles des plus grands vins de France et d'Italie, 95 000 \$ en argent et 40 000 \$ de bijoux.

En contrepartie, Lanthier et sa conjointe conservent les meubles de la maison, leurs portefeuilles d'actions ainsi que les équipements et le solde d'un compte en banque de 3733 \$ reliés aux opérations d'un salon de bronzage situé au 7161, boulevard Cousineau, à Longueuil. Avant d'être arrêté le 28 mars 2001, Lanthier exploitait également sur le boulevard Sainte-Foy un commerce de vente de cellulaires et de téléviseurs sous la raison sociale Amicom.

C'est en le filant pas à pas que les policiers ont surpris cinq Nomads en train de planifier une reprise de la guerre avec les Rock Machine, le 15 février 2001. Féru d'électronique, Lanthier avait procédé à un balayage en vue de détecter des micros que la police aurait pu placer dans les chambres où se tenaient la sinistre réunion de l'état-major du club d'élite des Hells Angels!

Criminel d'expérience, Lanthier,

44 ans, surnommé « Boteux », s'est rallié aux Rockers peu avant le déclenchement des hostilités avec les Rock Machine, en 1994. Dans des documents de cour, on estime qu'il tirait des revenus de l'ordre de 12 000 \$ par mois du trafic de drogue. Il avait notamment quelques points de vente dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, dans le sud-est de Montréal.

Payé par l'État durant une bonne partie du processus judiciaire, son avocat, Gilles Doré, a multiplié les requêtes. L'une d'elles lui avait valu les remontrances du juge Jean-Guy Boilard. À l'été 2002, en réplique à un blâme du Conseil de la magistrature pour ses verts propos, le juge Boilard avait quitté précipitamment le procès pour gangstérisme qu'il présidait depuis quatre mois.

En reprise devant le juge Pierre Béliveau, le procès s'est clos par le verdict de culpabilité historique qu'un jury a récemment prononcé à l'encontre des neuf acolytes de Lanthier. Dans leur cas, le débat sur la sentence a été fixé au 22 mars.



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Un des chefs de file des Rockers de Montréal, Daniel Lanthier, à droite sur la photo, a déjà connu des jours meilleurs. Il fait l'accolade à Patrick Pépin, arrêté lors de la razzia aux dépens des Hells Angels South, il y a deux semaines.



.com s'amuser plus souvent

Profitez de nos tarifs réduits pour voyager en Amérique du Nord.

Air Canada est maintenant le chef de file des bas tarifs aller simple pour toutes les grandes villes canadiennes et américaines.

Tarifs spéciaux Web Tango, aller simple de Montréal à partir de:

72\$
HALIFAX

89\$
TORONTO

159\$
CALGARY

159\$
EDMONTON

189\$
VANCOUVER

99\$
NEWARK
NEW YORK

139\$
FORT LAUDERDALE
MIAMI/TAMPA

159\$
BOSTON

178\$
LAS VEGAS

269\$
LOS ANGELES
SAN FRANCISCO/SEATTLE

 Le supplément des frais de carburant est maintenant inclus dans tous nos tarifs pour les vols au pays.

Réservez sur aircanada.com et obtenez un mille Aéroplan^{MD} supplémentaire pour chaque tranche de trois dollars dépensés pour vos voyages au Canada et aux États-Unis. Ou téléphonez à votre agent de voyages.

aircanada.com
.com c'est pas cher



Dodge Caravan

La mini-fourgonnette préférée au pays.

Méga vente



Achetez à

21 888 \$*

Ou louez à

199 \$†

par mois.
Location de 48 mois.
Comptant initial de 4 275 \$
ou échange équivalent.

Aucun dépôt de sécurité.

Dodge Caravan Édition anniversaire 2004



Roues de 16 po en aluminium chromé • Climatiseur • Lecteur de CD • Lève-glaces, portes et rétroviseurs chauffants à commande électrique • Régulateur de vitesse • Dispositif de prévention du vol Sentry Key^{MD} • Boucliers avant et arrière de couleur assortie • Volant gainé de cuir • PLEIN D'ESSENCE GRATUIT[‡] • Et plus !

Ou louez

la Dodge Grand Caravan Édition anniversaire pour seulement

25 \$†

de plus par mois.
Location de 48 mois.
Aucun dépôt de sécurité.

AVERTISSEMENT

Cette offre peut vous donner envie d'agrandir votre famille!

Location de 48 mois[†]

2 999 \$
comptant

0 \$
comptant

226 \$

288 \$

Édition DVD aussi offerte



FINANCEMENT OFFERT PAR

SERVICES FINANCIERS
CHRYSLER CANADA

LA MEILLEURE PROTECTION QUE NOUS AYONS
JAMAIS OFFERTE SUR TOUTES LES DODGE CARAVAN ET GRAND CARAVAN 2004.
GARANTIE DE 7 ANS OU 115 000 KM SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR
ET ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES SUR 24.**

GM, FORD, HONDA ET TOYOTA NE L'ONT PAS.



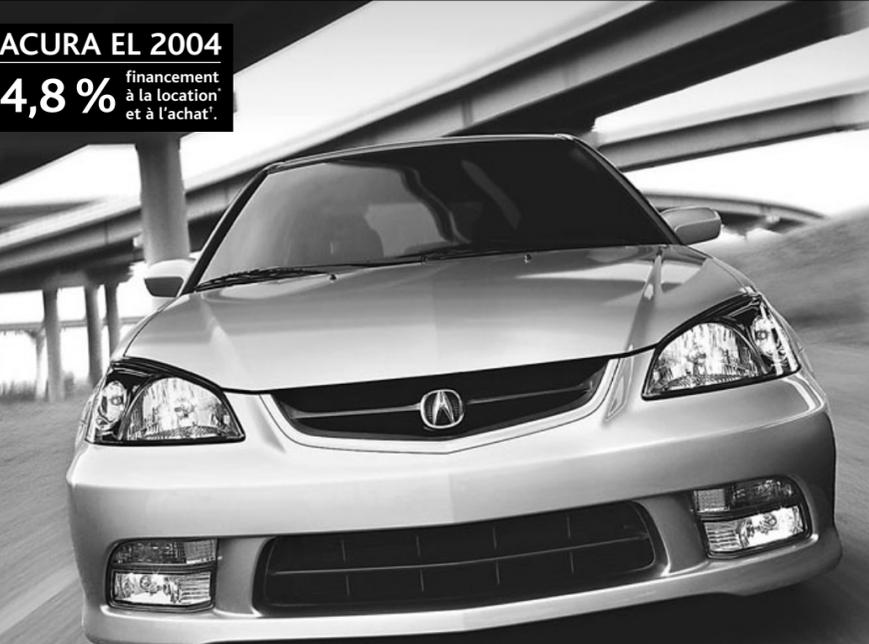
VISITEZ VOS CONCESSIONNAIRES CHRYSLER • JEEP^{MD} • DODGE
dodge.ca

* Le prix comprend les allocations du fabricant consenties aux concessionnaires et est établi pour la Dodge Caravan Édition anniversaire 2004 avec l'ensemble 28P. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. † Tarifs mensuels pour 48 mois établis pour la Dodge Caravan Édition anniversaire 2004 avec l'ensemble 28P (25 \$ additionnels par mois). Le dépôt de sécurité est de 0 \$ pour une période de temps limitée seulement et peut changer sans préavis. Premier versement exigé à la livraison. Location pour usage personnel seulement. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 81 600 km au taux de 15 ¢ le kilomètre. Sous réserve de l'approbation de Services financiers Chrysler Canada. * Services financiers Chrysler Canada est un membre du groupe de Services DaimlerChrysler Canada. † Transport et taxe sur le climatiseur (lorsque applicable), immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Régistre, frais d'administration des concessionnaires et taxes en sus. Offres exclusives et d'une durée limitée qui ne peuvent être combinées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques, et qui s'appliquent à la livraison au détail des modèles 2004 neufs en stock sélectionnés. Le concessionnaire peut devoir échanger un véhicule. Véhicule à titre indicatif seulement. Charge additionnelle pour le système DVD. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. ‡ Plein d'essence gratuit à l'achat ou à la location d'un véhicule neuf 2004. ** Tous les modèles Chrysler, Jeep et Dodge 2003 et 2004 sont couverts par la meilleure protection que nous ayons jamais offerte : une garantie de 7 ans ou 115 000 km* sur le groupe motopropulseur et une assistance routière 24 heures sur 24+, selon la première éventualité. La garantie de base est de 3 ans ou 60 000 km*. La protection de la carrosserie contre la corrosion est de 3 ans. Le moteur turbo CumminsSM diesel est couvert par une garantie limitée distincte de 7 ans ou 160 000 km* sur le moteur. * Selon la première éventualité. + Certaines conditions ainsi qu'une franchise peuvent s'appliquer. Cette offre ne s'applique pas à certains véhicules vendus à des fins commerciales ou aux Ram SRT-10. Renseignez-vous auprès de votre concessionnaire, MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence de DaimlerChrysler Corporation, une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation. Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • JeepSM • Dodge du Québec



POLITIQUE

ACURA EL 2004
4,8 % financement à la location* et à l'achat*.



Vos admirateurs croiront que vous avez payé beaucoup plus.

Location à partir de **248 \$*** par mois 48 mois

Comptant	Paiement
3 438 \$	248 \$*
2 568 \$	268 \$*
0 \$	318 \$*

Incluant :

- moteur VTEC™
- climatisation automatique
- chaîne stéréo AM/FM/CD à 6 haut-parleurs
- roues en alliage
- système de freins antiblocage (ABS) avec répartition électronique du freinage (EBD) et tellement plus...

Transport et préparation inclus
 Aucun dépôt de sécurité • Allocation de 96 000 km

ACURA
 www.acura.ca

<p>GALERIES ACURA 7100, boul. Métropolitain E. Anjou (514) 354-8811 www.galeriesacura.com</p>	<p>LUCIANI ACURA 4040, rue Jean-Talon O. Montréal (514) 340-1344 www.lucianiacura.com</p>	<p>ACURA DE LAVAL 2500, boul. Chomedey Laval (450) 682-4050 www.acuralaval.com</p>
<p>ACURA GABRIEL 4648, boul. Saint-Jean Dollard-des-Ormeaux (514) 696-7777 www.gabriel.ca/acura</p>	<p>ACURA BROSSARD 9100, boul. Taschereau O. Brossard (450) 659-1616 www.acurabrossard.com</p>	<p>ACURA PLUS 255, boul. de la Seigneurie Blainville (450) 435-4455 www.acuraplus.com</p>

*Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 48 mois établis pour l'Acura EL (modèle ES3564E) 2004 neuve. Un acompte de 3 438 \$ vous donne un versement mensuel de 248 \$ et un total des paiements de 15 342 \$. Un acompte de 2 568 \$ vous donne un versement mensuel de 268 \$ et un total des paiements de 15 432 \$. L'option 0 \$ comptant vous donne un versement mensuel de 318 \$ et un total des paiements de 15 264 \$. Taux de location annuel de 4,8 %. Un premier versement est requis et un acompte pourrait être exigé. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,12 \$ par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation inclus, frais d'inscription au registre des droits personnels et réels mobiliers, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée.

**OFFRE DE FINANCEMENT À L'ACHAT D'UNE DURÉE LIMITÉE, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. Financement à l'achat de 4,8 % pour l'Acura EL (modèles ES3564PB, ES3664PB, ES3584PB, ES3684PB) 2004 neuve. S.A.C., périodes de 24 à 60 mois offertes. Par exemple, 20 000 \$. Paiements mensuels de 458,78 \$, pendant 48 mois. Coût d'emprunt de 2 021,44 \$. Total des paiements de 22 021,44 \$. Un acompte pourrait être exigé. Transport et préparation (900 \$), frais d'inscription au registre des droits personnels et réels mobiliers, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Le modèle offert peut différer de la photographie. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 2 au 31 mars 2004.

COMMANDITES

Les contrats examinés

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – Un mois après avoir annoncé en grande pompe l'embauche de M^e André Gauthier, le ministre des Travaux publics, Stephen Owen, a finalement dévoilé hier le mandat précis de l'avocat-conseil. Celui-ci devra passer au peigne fin chacun des 721 contrats qui ont été accordés entre 1997 et 2002 en vertu du programme des commandites afin de récupérer les paiements qui auraient été versés en trop à des agences de communication.

D'emblée, la vérification de tous les contrats octroyés s'annonce une lourde tâche, d'autant plus que plusieurs d'entre eux ne sont pas documentés ou contiennent peu de pièces justificatives. En outre, certaines des agences de communication n'existent plus ou sont près de la faillite.

M^e Gauthier aura aussi comme mandat de représenter le fédéral dans toute poursuite intentée contre l'État par des agences reliées aux dossiers de commandites.

Pour mener à bien son travail, M^e Gauthier aura accès à tous les documents pertinents sous le contrôle du gouvernement, ainsi qu'à toutes les personnes et toutes les organisations qui relèvent du fédéral et qui pourraient avoir des renseignements utiles. Cet accès s'appliquera aussi aux sociétés d'État qui ont été impliquées, telles que VIA Rail, Postes Canada et la Banque de développement du Canada.

Malgré les démarches entreprises par le gouvernement Martin, la vérificatrice générale a déclaré le mois dernier qu'il est hautement impro-

bable que le fédéral récupère l'argent détourné du programme, compte tenu qu'il existe peu de contrats documentés dans les archives du gouvernement.

Par ailleurs, le Bloc québécois a accusé hier le gouvernement libéral d'avoir financé le programme des commandites à même un fonds « d'unité nationale » compris dans le budget du cabinet de l'ancien premier ministre Jean Chrétien.

Chux Communes, le chef du Bloc, Gilles Duceppe, a cité des propos tenus dimanche par l'ancien ministre responsable du controversé programme, Alfonso Gagliano.

« L'argent venait de l'enveloppe qui s'appelait « unité nationale », qui était dans le budget du premier ministre », a dit M. Gagliano.

« Est-ce que le premier ministre, qui nous parle toujours de transparence, va vraiment se lever, être clair et admettre que le pourvoyeur de fonds dans le scandale des commandites, c'était Jean Chrétien ? » a demandé M. Duceppe en Chambre.

M. Martin n'a pas répondu à la question, mais son ministre des Travaux publics, Stephen Owen, a reconnu qu'une telle enveloppe avait déjà existé. « Plusieurs des activités financées à partir du fonds de l'unité, par le biais du programme de commandites, étaient d'importants événements communautaires », a-t-il affirmé.

Plus tard, Paul Martin a implicitement confirmé que le fonds existait toujours, en déclarant qu'il n'en avait fait « aucune utilisation » depuis qu'il dirige le gouvernement.

Avec la Presse Canadienne

Belinda Stronach demande le report du congrès du PCC

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA – En raison de nombreuses irrégularités relevées sur les listes de membres, l'une des candidates au leadership du Parti conservateur du Canada (PCC), Belinda Stronach, demande le report du congrès à la direction prévu pour le 20 mars à Toronto.

En effet, plusieurs dizaines de milliers de noms ne figureraient pas sur les listes ou seraient mal retranscrits. Seulement au Québec, près de 3000 membres se retrouveraient dans cette situation.

Le système informatique serait en partie responsable du problème. « Il y a tellement d'irrégularités ! », tonne Dany Renaud, responsable de la campagne de M^{me} Stronach au Québec. « Nous, ce que nous voulons, c'est nous s'assurer que notre monde puisse voter. Mais en ce moment, c'est bordélique, c'est incroyable ! »

Geneviève Breton, porte-parole du Parti conservateur du Canada, estime que la situation est loin d'être catastrophique. « Les listes sont en constante révision », souligne M^{me} Breton. Elle explique qu'il reste encore du temps pour rectifier le tir avant la tenue du congrès.

C'EST COMME ÇA QU'ON FAIT BOUGER VOS AFFAIRES, MAINTENANT.

Vos outils d'affaires

Forfait Partage**

Avec le forfait Partage, jusqu'à 29 employés se partagent un lot de minutes porté à une seule facture mensuelle.

- Aucune minute inutilisée, moins de frais pour les minutes additionnelles
- Appels sans frais en provenance d'un membre du forfait
- Ajout de membres au forfait pour seulement 10 \$ chacun
- Comprend 12 \$ de Services essentiels sans fil, dont la Boîte vocale, l'option d'Appel pour entreprises et l'Affichage des appels
- Forfaits pour plus de 29 employés également offerts

Forfait Affaires à 40 \$

Avec le forfait Affaires à 40 \$, vous obtenez le meilleur de deux mondes : amplement de minutes le jour et les soirs et week-ends illimités.

- 40 \$ par mois
- 350 minutes le jour*
- Soirs et week-ends illimités de 20 h à 8 h
- Comprend le Renvoi sur non-réponse/occupation, le Renvoi d'appel et la Mise en attente
- Option Appels en début de soirée de 18 h à 8 h pour 5 \$
- Option Ajout de téléphone pour seulement 25 \$

Motorola T720 **79⁹⁹\$***



Un téléphone couleur à rabat pour les gens d'affaires qui cherchent un appareil au design soigné.

- Programmation de raccourcis
- Messagerie texte/Internet sans fil
- Gestionnaire personnel d'information

Motorola V300 **199⁹⁹\$***



Passez à un niveau supérieur de communication avec votre gestionnaire personnel d'information, tout en couleur.

- Téléphone mondial
- Fonction mains libres
- Appareil photo numérique avec zoom intégré

Sony Ericsson T616 **199⁹⁹\$***



Propulsez-vous dans le futur avec la connectivité Bluetooth et la synchronisation des données avec votre ordinateur de bureau, tout en couleur.

- Téléphone mondial avec écran ACL haute définition
- Accès à la navigation à une touche
- Haut-parleurs polyphoniques

Votre entreprise est d'une importance capitale. Il est donc normal de vouloir profiter de tous les avantages possibles. Les Solutions d'affaires Rogers^{MC} Sans-fil constituent un avantage immédiat qui vous aide à faire progresser votre entreprise et à devancer la concurrence. Nous vous offrons l'équipement, les forfaits et le plus vaste réseau sans-fil voix et données du Canada. Dorénavant, vous ne serez plus jamais hors d'atteinte quand vous êtes hors du bureau. Communiquez avec nous dès aujourd'hui et changez votre façon de faire des affaires.

Besoin d'un service de courriel sans fil ?
 Renseignez-vous sur nos Solutions de transmission de données.

POUR COMMANDER, FAITES LE 1 866 288-7588

Ou consultez rogers.com/vosaffaires

Le plus vaste réseau sans-fil voix et données du Canada



3211449A
 CONSULTEZ LE WWW.ROGERS.COM, COMPOSEZ LE 1 800 IMAGINE OU RENDEZ-VOUS CHEZ NOS DISTRIBUTEURS ROGERS SANS-FIL OU ROGERS PLUS.
 Les appareils illustrés peuvent ne pas être disponibles dans tous les magasins. *Offre valable avec tout nouvel abonnement de deux ans. Des frais uniques de mise en service s'appliquent. Les frais d'accès au système et au service d'urgence 911, la messagerie texte et la transmission de données facturées à l'utilisation, les frais d'interurbain et de déplacement, les frais liés aux services additionnels en option et les taxes applicables seront facturés mensuellement. L'offre peut changer sans préavis. **Choix de six forfaits selon le nombre d'utilisateurs. Forfaits offerts dans le cadre d'un abonnement de un an ou de deux ans. *Minutes additionnelles pour seulement 20 c/minute. ^{MC} Rogers, Rogers Sans-fil et le ruban de Möbius sont des marques de commerce de Rogers Communications inc. Utilisés sous licence. Tous les autres noms de marques et de produits mentionnés peuvent être des marques de service, des marques de commerce ou des marques déposées appartenant à leurs titulaires respectifs. © 2004 Rogers Sans-fil inc.

MONTRÉAL PLUS

La Rive-Sud n'en a plus que pour l'autoroute 30

BRUNO BISSON

Sur fond d'embrouilles juridiques et d'apparence de conflits d'intérêts, mais surtout dans une atmosphère de fébrilité à peine contenue, les milieux économiques et politiques de la Montérégie se mobilisent pour obtenir du gouvernement du Québec qu'il lance sans délai la construction de l'autoroute 30, et ce, sans passer par un examen du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Ce projet d'autoroute, attendu depuis plus de 35 ans sur la Rive-Sud, reliera un jour toute la Montérégie, de Sorel jusqu'à Vaudreuil-Dorion, au réseau routier principal de la province, et notamment aux autoroutes 20 et 40, qu'il croisera à l'ouest de l'île de Montréal. De nombreux experts estiment que cette autoroute contribuerait ainsi à accélérer les échanges commerciaux et le trafic des marchandises dans toute la région de la métropole.

Ce matin, la chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud (CCIRS) tiendra une conférence de presse à laquelle tout le gratin des affaires de la Montérégie a été convié, pour réclamer que le gouvernement du Québec soumette le projet de l'autoroute 30 à une procédure d'autorisation accélérée (*fast track*).

Or, il n'existe au Québec aucune assise juridique pour permettre au gouvernement de soustraire un grand projet de développement à une procédure d'examen environnemental, comme le réclament les milieux d'affaires.

De plus, le président et le premier vice-président de cette chambre de commerce, qui a clairement affichés ses préférences en faveur du projet gouvernemental, dirigent tous deux des entreprises qui sont déjà impliquées dans ce projet, ou, assez ironiquement... dans sa contestation.

En effet, le premier vice-président de la chambre, Jean-Jacques Rainville, est un avocat réputé, associé de l'étude Dunton Rainville, laquelle a obtenu de la municipalité de

Saint-Constant un mandat juridique afin de forcer Québec à tenir des audiences publiques sur le projet, ce qui aurait pour effet d'en retarder le lancement de six mois. Bref, le contraire de ce qui sera réclaté aujourd'hui par la chambre de commerce.

Pour sa part, le président de la CCIRS, Gilles Blier, dirige une firme d'ingénieurs-conseils, le Groupe Genivar, qui aspire ouvertement depuis des années à faire partie du consortium privé qui construira et exploitera le futur tronçon d'autoroute publique-privée qu'Ottawa et Québec souhaitent construire entre Châteauguay et Vaudreuil, d'ici 2010 ou 2012.

Enfin, les élus qui doivent prononcer les allocutions principales pour l'événement, le maire de Longueuil, Jacques Olivier, et le responsable du dossier transport à la Ville de Montréal, Claude Dauphin, sont depuis longtemps des proches du nouveau premier ministre du Canada Paul Martin, lequel souhaite signer une entente avec le gouvernement du Québec sur ce projet avant

le déclenchement des prochaines élections fédérales.

En effet, après des années de dialogue de sourds entre les deux gouvernements sur ce projet, les fonctionnaires du ministère des Transports du Québec (MTQ) ont récemment remarqué une ouverture inattendue des représentants fédéraux, qui ont lâché beaucoup de lest sur les principales revendications provinciales dans le dossier, notamment la maîtrise d'oeuvre sur l'ensemble des travaux qui serait abandonnée à Québec, plutôt que partagée entre les deux ordres de gouvernement.

On s'attend d'ailleurs à la signature d'une entente fédérale-provinciale d'ici trois semaines ou un mois, tout au plus, ont affirmé à *La Presse* plusieurs sources bien au fait du dossier. Ce qui en a d'ailleurs incité quelques-uns à ajouter que le blitz médiatique de la chambre de commerce de ce matin serait l'équivalent de « fouetter un chat déjà mort », puisque l'appui fédéral serait acquis pour le tronçon Château-

guay-Vaudreuil. Reste, bien sûr, l'autre tronçon de neuf kilomètres à construire entre les villes de Candiac et Sainte-Catherine. Déjà soumis à un examen environnemental du BAPE il y a deux ans, ce tronçon d'autoroute pourrait déjà être en construction si le gouvernement de Jean Charest n'avait pas décidé, au lendemain des dernières élections provinciales, d'en modifier le tracé.

Au cours des dernières semaines, neuf des 11 maires de la MRC du Roussillon, où le projet doit être construit, ont envoyé des lettres individuelles au premier ministre Jean Charest pour lui demander d'adopter une loi d'exception pour lancer officiellement le projet. Or, il appert que ces neuf lettres ont été envoyées au premier ministre à la demande de Jean Dubuc, député libéral de La Prairie, dans une tentative de faire lever un mouvement d'opinion qui balayerait ces exigences environnementales.

Théoriquement, Québec ne devrait pas avoir besoin de soumettre le nouveau tracé à un examen du BAPE, sauf que ce nouveau tracé, entièrement construit en zone agricole, nécessitera la construction d'une « extension » de la 30 de trois kilomètres qui devra, elle, obligatoirement passer par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Selon les sources de *La Presse*, le premier ministre Charest, qui a déjà été ministre fédéral de l'Environnement, ne serait pas en faveur d'un *fast track* ou d'une loi d'exception produisant le même résultat.

Les élus municipaux attirent de gros auditoires

SÉBASTIEN RODRIGUE

La politique municipale est en voie de fracasser des records de popularité, du moins au petit écran. L'émission mettant en vedette les élus municipaux diffusée sur la chaîne communautaire Canal Vox a attiré en moyenne 109 000 téléspectateurs, selon des données compilées par la firme Nielsen.

Ces chiffres réjouissent les dirigeants de la chaîne communautaire et le président du conseil municipal, Marcel Parent. Ces résultats sont même suffisamment intéressants pour que la Ville finance à nouveau l'émission l'automne prochain, selon M. Parent. « Les gens connaissent mal l'administration municipale et c'est bon de les sensibiliser », dit-il.

L'émission *À l'heure de Montréal* est entrée en ondes le 4 février dernier à la chaîne communautaire Canal Vox. Une fois par semaine, l'animateur Éric Latour reçoit un membre du comité exécutif pour discuter de la dernière séance du conseil municipal ou des sujets d'actualité touchant Montréal. Le public peut ensuite poser des questions aux élus durant une tribune téléphonique.

Canal Vox n'a reçu des résultats que pour les deux premières émissions. Mais ces premières cotes d'écoute sont encourageantes pour la suite, estime Martine Beaugrand, gestionnaire de la production et de la programmation à Canal Vox.

Mais *À l'heure de Montréal* ne figure pas parmi les émissions les plus populaires de Canal Vox qui attirent environ 400 000 auditeurs en moyenne. L'émission financée par la Ville de Montréal se compare plutôt à d'autres nouvelles émissions comme *Les Mamies* et *les Papiés* et le quiz *Jouer la différence*. Cette semaine-là, l'émission de la Ville a tout de même attiré presque autant de spectateurs que les bulletins de nouvelles de Radio-Canada à certaines heures en soirée.

Cette série de 13 émissions coûtera 60 000 \$ aux contribuables montréalais. Chaque épisode est rediffusé à deux reprises au cours de la semaine. C'est la première fois que le conseil municipal de Montréal fait l'objet d'une émission de télévision. L'administration montréalaise souhaite intéresser les citoyens aux institutions municipales avec ce projet.

Au départ, l'opposition à l'hôtel de ville avait déploré avoir été mise de côté. L'administration municipale avait par la suite accepté la participation d'un conseiller municipal de l'opposition.

Une vue à couper le souffle



Il faisait si beau, hier après-midi, que l'on oubliait presque que le mercure n'était pas monté plus haut que 5 degrés Celsius. Comme beaucoup de Montréalais, hier, ces quatre jeunes filles ont profité du beau temps. Au belvédère du mont Royal, la vue était à couper le souffle.

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE ©

Mont-Royal et Kirkland devront rembourser leurs subventions aux défusionnistes

DENIS LESSARD et SÉBASTIEN RODRIGUE

Les arrondissements de Mont-Royal et de Kirkland qui ont constitué des fonds illégaux pour soutenir le mouvement défusionniste devront remettre l'argent dans leurs budgets d'exploitation, a soutenu hier le titulaire des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier.

Pas question de recours juridiques, de poursuites, a-t-il souligné hier. Les avis juridiques obtenus par la Ville de Montréal sont suffisamment clairs pour que les élus des arrondissements sachent ce qu'ils doivent faire, estime le ministre.

Il est normal que les dépenses « électorales » liées aux campagnes pro et antifusions ne soient

pas encore comptabilisées ; la période couverte par les règles édictées par le DGE ne doit pas être trop longue, et elle débutera en avril, a expliqué hier M. Fournier.

Mais il ne saurait être question qu'un conseil d'arrondissement puisse servir de fonds publics pour influencer les électeurs d'un côté comme de l'autre. « En vertu de la loi, les arrondissements n'ont pas le pouvoir d'utiliser les fonds publics pour soutenir un comité fusionniste ou défusionniste », a dit M. Fournier. Si la dépense est déjà faite, l'arrondissement devra aller récupérer les fonds, a-t-il ajouté.

Mont-Royal avait créé un fonds de 50 000 \$ pour aider aux défusions tandis que Kirkland avait créé une cagnotte de 20 000 \$. Hier, *La Presse*

rapportait que l'administration Tremblay avait obtenu deux avis juridiques établissant que l'argent des contribuables ne pouvait servir à des fins partisans.

Pas impressionnés

Mais ces avis reçus par Montréal et le ministère des Affaires municipales n'impressionnent pas les élus de Mont-Royal et Kirkland. Ils disent détenir, eux aussi, un avis juridique concluant à la légalité de financer des groupes défusionnistes. Ce matin, l'arrondissement de Mont-Royal a d'ailleurs l'intention de rendre public ce document.

La mairesse de l'arrondissement de Mont-Royal, Suzanne Caron, estime qu'il s'agit d'un problème d'interprétation juridique. « On considère notre position comme solide, l'argent provient des surplus comme

c'était le cas avant les fusions forcées », dit-elle.

Le ministre Fournier soutient toutefois que cette distinction ne peut se faire selon les avocats du ministère. Mais Mme Caron se dit même prête à défendre sa position devant les tribunaux s'il le faut. Elle croit que la charte de Montréal autorise un arrondissement à financer un groupe communautaire, même s'il milite activement pour la défusion.

Le maire de l'arrondissement de Kirkland, John Meaney, entend lui aussi maintenir le financement du comité local sur la défusion. Il mentionne que la Ville de Montréal compte agir de la même façon que les défusionnistes en faisant la promotion de la récente décentralisation des pouvoirs vers les arrondissements.

MONTRÉAL PLUS

Montréal veut doubler ses espaces naturels protégés

SÉBASTIEN RODRIGUE

La Ville de Montréal souhaite doubler la superficie des espaces naturels protégés dans 10 « éco-territoires » afin que 6 % de l'île soit désormais à l'abri des promoteurs immobiliers et réservés pour la faune et la flore.

Le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté hier l'avant-projet d'une politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels qui sera soumise à une consultation publique au printemps pour être ensuite adoptée l'automne prochain. « On a identifié des endroits ciblés, les endroits offrant le plus de possibilités de protéger des milieux naturels », explique Alan DeSousa,

responsable du développement durable et du développement économique.

L'administration municipale espère protéger des espaces verts et bleus de plus de 15 hectares, notamment pour maintenir des corridors naturels pour le déplacement des animaux et la dispersion de la flore. La Ville ne prévoit toutefois aucun échéancier pour atteindre cet objectif. Dans le budget 2004, la Ville de Montréal avait déjà fait un pas en ce sens en prévoyant 36 millions de dollars sur trois ans pour acquérir des espaces verts.

Les zones visées par la politique sont la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor de l'île Bizard, les rapides du Cheval blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, la falai-

se Saint-Jacques, les sommets et les flancs du mont Royal, les rapides de Lachine, la coulée verte du ruisseau de Montigny et la trame verte de l'Est. Ces endroits abritent plusieurs espèces animales et végétales particulières dans l'île comme le chêne rouge, la couleuvre brune et l'agrimoine pubescente.

Selon la Ville de Montréal, environ 750 hectares d'espaces naturels (bois et milieux humides) ont disparu entre 1992 et 2001, ce qui équivaut à la superficie de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. L'administration municipale estime qu'il restait 1600 hectares de forêt dans l'île à l'extérieur des parcs à la fin de l'année 2003.

Dans les 10 zones incluses dans cette nouvelle politique, la promotion immobilière sera encore possi-

ble, à condition de respecter l'intégrité de ces espaces naturels. « Il y a des façons, en travaillant avec les promoteurs, de trouver des mécanismes pour sauvegarder la plupart de ces espaces », fait valoir Robert Libman, responsable de l'urbanisme au comité exécutif de la Ville de Montréal.

M. Libman donne l'exemple de la partie ouest du bois des rapides du Cheval blanc, où le promoteur a accepté de réaliser un projet immobilier dans un terrain vague plutôt que dans un important bois. Au lieu de négocier à la pièce ce genre d'entente, la politique de la Ville prévoit maintenant imposer ce genre de compromis systématiquement, soit par l'acquisition ou l'échange de terrain. Des « comités techniques multidisciplinaires » se-

ront d'ailleurs formés pour chacune des 10 zones afin de planifier le développement en respectant les espaces naturels.

L'opposition à l'hôtel de ville se dit favorable au principe de protéger les espaces naturels, mais soupçonne l'administration municipale d'avoir voulu faire de la politique en voulant surtout protéger des bois de l'Ouest-de-l'Île. « Avant les registres sur les référendums, c'est plutôt étrange que l'on donne des bonbons aux villes de banlieue qui veulent défusionner », dit la conseillère municipale Anie Samson, porte-parole de l'opposition en matière d'urbanisme. Le projet de la Ville fait tout de même l'affaire de la Coalition verte qui milite activement pour la protection des espaces verts dans l'Ouest-de-l'Île.

KANESATAKE

Le chef de police limogé retrouve son poste

NICOLAS BÉRUBÉ ET PC

Dans un revirement de situation pour le moins inusité, l'ex-chef de police de Kanesatake Tracy Cross, qui avait été limogé par le grand chef James Gabriel le 12 janvier, a retrouvé son poste hier. M. Cross a été nommé par les trois chefs dissidents du Conseil de bande et par la Commission de police.

Le geste a immédiatement été dénoncé à Québec par le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, qui a rappelé que seuls le grand chef et les chefs qui l'appuient sont habilités à choisir le chef de police.

« Nous nous retrouvons dans une situation un peu comique, a-t-il dit au cours de la période de questions à l'Assemblée nationale. C'est un peu comme si l'opposition officielle décidait de nommer le prochain directeur de la Sûreté du Québec. »

Le gouvernement du Québec, a insisté le ministre, compte accorder au grand chef Gabriel et aux membres du conseil de bande toute la latitude nécessaire pour faire le choix d'un nouveau chef.

« Lorsqu'ils auront effectivement finalisé ce choix, ils feront en sorte de le proposer à l'ensemble de la communauté de Kanesatake et, nous, nous respecterons le choix fait par le conseil de bande de Kanesatake », a-t-il assuré.

Le grand chef de Kanesatake, James Gabriel, travaille actuellement à peaufiner une proposition qui aurait pour effet de confier à l'Association des chefs de police des premières nations du Québec la responsabilité de choisir parmi trois candidats proposés à la fois par le grand chef et la Commission de police. La proposition sera débattue mardi prochain par le conseil de bande.

Par la faute du ministre Chagnon, les dissidents font un nouveau croc-en-jambe au chef Gabriel, a fait valoir le porte-parole du Parti québécois en matière de sécurité publique, Jean-Pierre Charbonneau.

Le gouvernement, a-t-il dit, a ouvert la voie à une telle situation lorsque, au plus fort de la crise du mois de janvier, « il a reconnu non pas le chef James Gabriel comme premier interlocuteur légitime, mais la Commission de police ».

Les chefs dissidents du conseil de bande n'ont pas rappelé *La Presse* hier.

Manifestation au CN Trois arrestations



Des travailleurs en grève du Canadien National (CN) ont manifesté hier devant l'un des terminaux de la société, rue Hickmore, dans l'arrondissement de Saint-Laurent. En après-midi, un groupe de manifestants a bloqué l'accès au terminal, ce qui a poussé la police intervenir pour les disperser. Trois hommes ont été arrêtés au cours de l'opération.

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE ©

Deux automobilistes en viennent au coup... de feu

PRESSE CANADIENNE

JOLIETTE – Au moins un coup de feu aurait été tiré dans un cas de rage au volant survenu hier après-midi sur l'autoroute 31, près de Lavaltrie, dans Lanaudière.

L'affaire a commencé à Joliette. Pour une raison inexpliquée, les deux individus se sont poursuivis un bon moment et se sont arrêtés le long de la voie rapide. Une dispute

a eu lieu et un coup de feu a été tiré. Personne n'a été blessé.

Un homme de 62 ans a pris la fuite et a été arrêté par les policiers de Joliette quelques instants après l'incident, à Notre-Dame-des-Prairies, près de Joliette.

L'autre automobiliste a été transporté à l'hôpital pour subir des examens médicaux.

La Sûreté du Québec a ouvert une enquête.

Un bon Samaritain vole au secours d'un camionneur

NICOLAS BÉRUBÉ

Un camionneur de 49 ans a subi des brûlures au deuxième degré sur près de 80 % du corps hier lorsque le chargement de goudron qu'il transportait a pris feu.

L'accident s'est produit en fin d'après-midi dans la rue Notre-Dame Est, au coin de la rue Dickson. Un travailleur qui a assisté au dra-

me s'est précipité au secours de la victime, allant même jusqu'à se jeter sur elle pour éteindre les flammes.

Le bon Samaritain, qui a simplement dit s'appeler François, a lui-même subi des brûlures à une main en tentant de sauver l'homme. Hier soir, le camionneur se retrouvait à l'hôpital, où les médecins craignaient pour sa vie.

**PAYEZ-VOUS UN GROS «SHACK»
SANS FAIRE DE GROS CHÈQUES.**

1,75 % [†] **HYPOTHÈQUE
TAUX VARIABLE
+ REMISE
EN ARGENT**

Le meilleur taux, dans votre intérêt.

(514) 287-1211
1 800 798-7738
www.multiprets.ca

[†]Taux sujets à changement sans préavis. Certaines conditions s'appliquent.

Multi-Prêts
COURTIER HYPOTHÉCAIRE

MULTI-PRÊTS HYPOTHÈQUES COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ

MÉGA VENTE!

à travers nos 130 magasins

@llico
SUR DEMANDE



TERMINAL DE BASE ILICO
GRATUIT*
INSTALLATION GRATUITE*

SHARP AQUOS



Téléviseur plat ACL de 13"

- Rapport de contraste de 500:1
- Haut-parleurs au bas
- Angle de visionnement de 170° horizontal/vertical
- Syntoniseur de télé intégré

Épargnez 300\$

498⁸⁸*

Rég.: 798⁸⁸

*Après remise postale de 200\$.



SONY

Téléviseur ultra plat 32"

- Tube-image plat
- Ambiphonie matricielle
- Écran 16:9 évolué
- Balayage "Velocity modulation"

Épargnez 300\$

898⁸⁸*

Rég.: 1198⁸⁸

*Après remise postale de 100\$.

500\$

EN COUPONS RABAIS
DUMOULIN †



FINANCEMENT

0%

DISPONIBLE †

EXPÉRIMENTEZ LA NOUVELLE...

SONY

UNE EXPÉRIENCE
CINÉMATOGRAPHIQUE INOUBLIABLE!

GRAND WEGA MONITEUR
HDTV GRAND ÉCRAN 16:9

Projection grand écran ACL de 42"

- Aspect d'écran cinéma 16:9
- Écran protecteur intégré
- Compatibilité d'affichage HDTV (1080i)
- Entrée DVI (HDCP)
- Système "Wega Engine"
- 3 panneaux larges ACL XGA à haute résolution

Épargnez 210\$

3788⁸⁸

Rég.: 3998⁸⁸

MOINS DE 15"
DE PROFONDEUR!



Meuble vendu séparément

Vidéotron

QUEBECOR MEDIA



LE PLUS
RAPIDE.
POINT FINAL.

INTERNET HAUTE VITESSE
GRATUIT†
INSTALLATION GRATUITE†

36 VERSEMENTS ÉGAUX

sur tous les ordinateurs †



DVD-RW

SONY

Vaio Pentium 4 2.6 GHz

- Disque rigide : 40 Go
- DVD-RW • Écran de 15"
- Routeur sans fil et carte sans fil

Épargnez 187⁶⁵

1998⁸⁸

Rég.: 2186⁶⁴

Inclus
Router sans fil (HW-258)



ULTRA-PUISSANT
ULTRA-RAPIDE!

acer

Processeur AMD Athlon 64 bit - 3000+

- Mémoire : 512 Mo • Disque rigide : 120 Go
- Graveur DVD format multiple (+/- RW)
- Carte vidéo 128 Mo - "ATI Radeon 9200"
- Clavier multimédia, souris optique et haut-parleurs
- Moniteur ACL 17" • Imprimante Lexmark X1150



TOUT INCLUS!

Épargnez 300\$

1998⁸⁸*

Rég.: 2298⁸⁸

*Après remise postale de 170\$ et rabais instantané de 130\$

TUNGSTEN | E

Organiseur numérique portatif

- Mémoire de 32Mo
- Palm OS 5.2.1
- MP3
- Mode vidéo
- Mince et léger

298⁸⁸



TUNGSTEN | T3

Organiseur numérique portatif

- Mémoire de 64Mo
- Palm OS 5.2.1
- Écran agrandi à 50%
- Processeur de 400MHz

Épargnez 20\$

528⁸⁸

Rég.: 548⁸⁸



0% FINANCEMENT disponible!†

Ajusté à vos besoins!

Magasinez en ligne! **dumoulin.com**
Dumoulin
Électronique • Informatique • Photo • Communications



MÉGA VENTE
PENDANT TOUT LE
MOIS DE MARS!

1-877-DUMOULIN

† Financement 0% disponible sur produits sélectionnés. Sujet à l'approbation du crédit par l'institution financière. Détails en magasin. † Financement 36 mois basé sur un taux d'intérêt de 13,5% composé mensuellement. Sur approbation du crédit. Détails en magasin. † Livret de coupons rabais échangeable lors d'un prochain achat. † À l'achat d'un ordinateur Acer AS3001, ou d'un Sony PCGFRV35 après remises postales et après crédit de vidéotron. Détails en magasin. * À l'achat du Vidéotron illico terminal de base et un contrat à terme de 24 mois. Après crédit de vidéotron. Certaines conditions s'appliquent. Promotion excluant les clients multilogement et commerciaux. Détails en magasin. Ces promotions se terminent le 19 mars 2004 ou jusqu'à épuisement des stocks sauf indication contraire. Les illustrations peuvent différer. Certains modèles ne sont pas disponibles dans toutes les succursales.

ACTUALITÉS

Le ministère de la Défense aurait été victime d'une fraude de 100 millions

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Un fonctionnaire a été congédié, la GRC a été invitée à enquêter et des vérificateurs externes étudient les livres du ministère de la Défense, qui pourrait avoir été victime d'une fraude de plusieurs dizaines de millions de dollars, a-t-il été révélé hier par l'Opposition à la Chambre des communes.

Le ministre de la Défense, David Pratt, a affirmé qu'environ 50 millions \$ avaient été recouverts en retenue de paiement à la compagnie impliquée. La fraude pourrait s'élever au double de cette

somme, a reconnu le ministre Pratt.

Pour le critique du Parti conservateur en matière de défense, Jay Hill, les mesures annoncées ne sont pas suffisantes. Selon M. Hill, les Forces armées n'ont pas les moyens de perdre autant d'argent.

Cette fraude au ministère de la Défense implique la compagnie Compaq Canada, propriété de l'américaine Hewlett-Packard. Selon le ministre Pratt, Hewlett-Packard coopère à l'enquête de la GRC.

« Je suis convaincu que nous allons récupérer tout l'argent dû aux contribuables », a ajouté le ministre.

Des camions moins polluants à l'avenir ?

CHARLES CÔTÉ

La fumée noire qui s'échappe des moteurs diesel pourrait être un peu moins toxique d'ici quelques années si le programme d'inspection des véhicules lourds, annoncé hier par le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, voit finalement le jour.

Québec compte mettre sur pied un programme qui comportera l'inspection des systèmes d'échappement de 130 000 véhicules lourds — camions, autobus, etc. — qui circulent sur nos routes.

Le but est de retirer de la circulation ou de faire réparer entre 15 000 et 18 000 véhicules qui ne seraient pas conformes aux normes antipollution. « L'objectif est d'en intercepter 6000 par an, pour arriver à l'objectif en trois ans », explique Paul-Yannick

Laquerre, chef de cabinet adjoint du ministre...

Selon M. Laquerre, l'âge moyen des véhicules lourds au Québec est de 8,7 ans, mais 11,1 % ont plus de 20 ans, contre 5,8 % en Ontario. « Ces véhicules plus vieux se retrouvent en milieu urbain parce qu'il ne sont pas capables de faire de la route. Alors ils contribuent de façon disproportionnée à la pollution de l'air en ville. »

Le ministère de l'Environnement estime que les camions et autres véhicules fonctionnant au diesel sont responsables de 64 % des émissions d'oxydes d'azote (NOx) et de 75 % des particules fines émises par le secteur des transports au Québec. Les NOx sont une composante du smog. Les particules fines peuvent se loger dans les poumons et provoquer ou aggraver des maladies pulmonaires.

Québec veut en outre éviter que la province devienne la destination de choix pour les camions qui ne répondent plus aux normes de plus en plus sévères dans les autres provinces et les États voisins.

Le programme sera lancé « dès janvier 2005 », affirme M. Laquerre. Une tâche de taille attend donc les contrôleurs routiers : intercepter environ 120 véhicules fautifs par semaine pendant trois ans.

Il n'est pas question pour l'instant de lancer un programme d'inspection pour les voitures, les « véhicules légers », comme l'ont fait presque tous les gouvernements voisins, bien que l'argument de l'invasion des « minounes » soit aussi valable que dans le cas des camions. « Là-dessus, nous sommes en réflexion », dit M. Laquerre.

Faites-vous aller le mâche-patate.

4 mois

d'appels locaux illimités en prime.

Obtenez 20 % de réduction sur le Forfait Tout-en-un soirs et week-ends*

Exclusif aux Forfaits Tout-en-un :

- Aucuns frais d'activation (valeur de 35 \$)
- Aucuns frais cachés

Une réception de qualité supérieure
Une couverture imbattable
La mobilité sur laquelle on peut compter



Et bien simple.^{MC}

1 888 4MOBILE www.bell.ca/mobilite Magasins Espace Bell et Bell Mobilité

Espace Bell

Anjou
Les Galeries d'Anjou
(514) 353-0257

Beloeil
Mail Montenach
(450) 446-7176

Brossard
Mail Champlain
(450) 465-8759

Châteauguay
Centre régional Châteauguay
(450) 691-7665

Coaticook
18, rue du Manège
Place J.R. Lefebvre
(819) 849-9997

Cowansville
Domaine du Parc
(450) 263-4444

Delson
5, route 132
(450) 635-9999

Dollard-des-Ormeaux
3352, boul. des Sources
(514) 684-6846

3699, boul. St-Jean
(514) 626-8888

Dorion-Vaudreuil
84, boul. Harwood
(450) 424-1416

Dorval
Les Jardins Dorval
(514) 631-1222

Drummondville
2265, boul. St-Joseph
(819) 478-5178

Promenades
Drummondville
(819) 474-4433

Gatineau
Promenades de l'Outaouais
(819) 246-2355

Granby
Galeries de Granby
(450) 777-4058

Hull
Galeries de Hull
(819) 771-2716

Joliette
Les Galeries Joliette
(450) 755-5533

LaSalle
Carrefour Angrignon
(514) 364-3071

Laval
1655, boul. St-Martin Ouest
(450) 680-1010

Carrefour Laval
(450) 681-3344

Carrefour Laval (kiosque)
(450) 978-7133

Centre Laval
(450) 680-2355

Longueuil
Place Longueuil
(450) 679-4558

Montréal
Boul. Décarie
(angle Jean-Talon)
(514) 739-7777

9280, boul. de l'Acadie
(514) 385-0770

5187, avenue Papineau
(angle Laurier)
(514) 526-2020

892, rue Ste-Catherine Ouest
(514) 866-6686

Centre Rockland
(514) 340-1269

Place Alexis-Nihon
(514) 939-2439

Place Dupuis
(514) 844-1313

Place Versailles
(514) 353-8847

Plaza Côte-des-Neiges
(514) 342-5444

Tour Jean-Talon
(Rez-de-chaussée)
(514) 270-1155

Montréal-Nord
Place Bourassa
(514) 322-3202

Mont-Tremblant
517, rue de St-Jovite
(819) 681-0404

Pointe-aux-Trembles
12530, rue Sherbrooke Est
(514) 645-4455

Pointe-Claire
Fairview Pointe-Claire
(514) 630-4992

Repentigny
309, rue Notre-Dame
(450) 585-4455

Les Galeries Rive-Nord
(450) 657-4455

Rosemère
232, boul. Curé-Labelle
(450) 979-3838

Place Rosemère
(450) 435-0024

Salaberry-de-Valleyfield
Centre commercial Valleyfield
(450) 377-1256

Sherbrooke
2700, rue King Ouest
(819) 823-9994

Carrefour de l'Estrie
(819) 565-1605

Sorel
Les Promenades de Sorel
(450) 742-6789

St-Bruno-de-Montarville
Les Promenades St-Bruno
(450) 441-1535

Ste-Agathe-des-Monts
80A, boul. Morin
(819) 321-0265

St-Eustache
Place St-Eustache
(450) 623-8500

St-Hubert
5190, boul. Cousineau
(450) 676-9919

3879, boul. Taschereau
(450) 926-2020

St-Hyacinthe
Galeries St-Hyacinthe
(450) 778-1749

St-Jean-sur-Richelieu
391, boul. Séminaire Nord
(450) 348-5210

Carrefour Richelieu
(450) 349-4400

St-Jérôme
Le Carrefour du Nord
(450) 431-3926

St-Laurent
La Place Vertu
(514) 335-2355

St-Léonard
6050, boul.
Métropolitain Est
(514) 257-9292

Centre Le Boulevard
(514) 376-2288

Terrebonne
Les Galeries Terrebonne
(450) 964-7985

Tracy
604, route Marie-Victorin
(450) 746-7777

Trois-Rivières
5691, boul. Jean-XXIII
(819) 376-6849

Centre Les Rivières
(819) 691-0482

Victoriaville
567, boul.
des Bois-Francis Sud
(819) 357-7777

La Grande Place
des Bois-Francis
(819) 357-5776

FUTURESHOP

Dumoulin

STEREO

LA CABINE TELEPHONIQUE

Aussi offert chez les agents autorisés et dépositaires Bell Mobilité.



Bell est fière de commanditer l'équipe olympique canadienne.

MÉGA liquidation

on parle de millions!

Dernière chance!



rabais additionnel de

40 %

ceci à prix déjà réduit : tenues d'extérieur et chaussures pour homme, femme et enfant, tenues de nuit et dessous pour femme et mode pour enfant

rabais jusqu'à

60 %

de la literie aux articles de salle de bains en passant par la vaisselle et les ustensiles de cuisson marques connues dont Royal Velvet, Wamsutta, Laura Ashley, Cuisinart et Lagostina!

rabais additionnel de

30 %

mode et bijoux à prix déjà réduit pour homme et femme

Tant qu'il y en aura. Sur nos derniers prix étiquetés.

liquidation : on parle de millions!

appareils électroniques, gros électros, meubles et duos-sommeil

Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : articles « Bon prix la Baie tous les jours », « Nouvellement réduit », « Atout griffé », « Achat-choc », Style&Co., INC, Nine & Co et ceux des rayons concédés. La mention « ACHAT-CHOC » indique que nous avons trouvé une aubaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Si nous indiquons un PRIX DE COMPARAISON, il s'agit du prix qu'un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Les articles « Achat-choc » sont offerts en quantités limitées; pas de bons d'achat différé. Précisions en magasin.



OBTENEZ JUSQU'À 50 % PLUS DE POINTS* EN UTILISANT CONJOINTEMENT VOTRE CARTE DE CRÉDIT HBC ET VOTRE CARTE PRIMES HBC.

*Certaines exceptions s'appliquent. Précisions en magasin.



MONDE

Les GI désarment les Haïtiens

Le nouveau premier ministre arrive de Miami; Aristide porte plainte pour enlèvement

APET AFP

PORT-AU-PRINCE – Les soldats américains membres de la force internationale d'intervention en Haïti ont commencé hier à désarmer la population en collaboration avec la police haïtienne, pendant que le nouveau premier ministre désigné, Gérard Latortue, qui se trouvait à Miami, arrivait dans l'île.

« Nous prendrons toutes les armes que nous trouverons dans la rue », a affirmé le colonel américain Mark Gurungs, en précisant que les Haïtiens ont toujours le droit de posséder une arme chez eux.

Plusieurs fusillades ont éclaté entre des marines américains et des tireurs inconnus à Port-au-Prince, notamment dans la zone de la résidence du premier ministre. Deux Haïtiens ont été tués. C'est la troisième fois en trois

jours que les marines tuent des Haïtiens.

Entre temps, les avocats du président haïtien déchu Jean-Bertrand Aristide, en exil en Centrafrique, ont annoncé hier une série de plaintes pour « enlèvement » contre des responsables français et américains.

L'avocat français de M. Aristide, M^e Gilbert Collard, a indiqué hier qu'« une plainte sera déposée en France ». Il a précisé qu'une plainte similaire sera déposée aux États-Unis par l'avocat américain Ira Kurzban.

Un avocat américain de M. Aristide, Brian Concannon, a précisé que la plainte française sera déposée pour « complicité d'enlèvement » et visera nommément l'actuel ambassadeur de France en Haïti, Thierry Burkard, son prédecesseur Yves Gaudel, l'écrivain Régis Debray et Véronique Albalnel, la soeur du ministre des Af-

aires étrangères Dominique de Villepin. Paris n'a pas souhaité réagir à cette information.

De son exil centrafricain, Jean-Bertrand Aristide a affirmé avoir été enlevé par l'armée américaine et contraint de s'exiler, et déclare être toujours le président d'Haïti. Washington a formellement nié l'avoir kidnappé.

Une délégation sud-africaine en visite en République centrafricaine a indiqué hier qu'il n'était « pas sûr » que Pretoria accueille l'ex-président haïtien

« Nous n'avons pas discuté d'une date d'arrivée » éventuelle de M. Aristide en Afrique du Sud, a déclaré le chef de la délégation, le vice-ministre sud-africain des Affaires étrangères, Aziz Pahad, à l'issue d'un déjeuner avec M. et M^{me} Aristide. Interrogé sur la venue de M. Aristide en Afrique du Sud, il a répondu : « Non, ce n'est pas sûr. »

En Haïti, c'est le Conseil des sages, un conseil consultatif soutenu par les États-Unis, qui a désigné Gérard Latortue au poste de premier ministre, une décision constituant un pas vers la formation d'un gouvernement provisoire et, à terme, la tenue d'élections dans le pays.

Ancien diplomate des Nations unies et consultant en commerce international, M. Latortue, 69 ans, a annoncé hier trois priorités pour Haïti : le rétablissement de la sécurité, la réforme de la justice et la promotion des investissements. Évoquant la misère qui frappe le pays, il a également appelé à la mise en place, avec le soutien de la communauté internationale, « d'un plan d'urgence pour apporter une aide aux populations haïtiennes ».

Par ailleurs, il a assuré que M. Aristide avait demandé de l'aide pour quitter le pays. « Les États-

Unis en particulier l'ont aidé à partir. C'est dans la bonne tradition du président Aristide de mordre la main qui lui a donné à manger », a dit M. Latortue. Il a ajouté que son futur ministre de la Justice étudierait l'opportunité de juger le président déchu.

La tâche du nouveau premier ministre s'annonce ardue. Il devra restaurer la paix après un mois d'insurrection qui a conduit au départ de M. Aristide le 29 février. « Je peux favoriser la réconciliation nationale », a-t-il affirmé dans le numéro d'hier du quotidien *The Miami Herald*.

Il lui faudra apaiser les rebelles qui exigent le rétablissement de l'armée et faire la paix avec les partisans de M. Aristide pour qui l'ancien prêtre est toujours le président légitime. Il devra également, en collaboration avec le président par intérim Boniface Alexandre, bâtir un nouveau gouvernement.

Des Russes forcés de voter à la présidentielle

EMMANUEL GRYNSPAN
COLLABORATION SPÉCIALE

MOSCOU – À la veille de l'élection présidentielle, les autorités russes multiplient les pressions sur les électeurs pour qu'ils se rendent voter au scrutin de dimanche. Car si la réélection de Vladimir Poutine ne fait pas de doute, la participation au vote doit être d'au moins 50 % pour que le scrutin soit valide.

À Khabarovsk, ville importante de l'Extrême-Orient russe, même les malades ont été réquisitionnés. On leur a fait savoir que s'ils étaient en mesure de voter ou avaient donné une procuration à quelqu'un pour le faire à leur place, alors on les acceptait à l'hôpital. Autrement, non.

La directrice de l'hôpital principal, Vera Ioukhno, a refusé de répondre à nos questions. Mais l'affaire a pris de l'ampleur fin février lorsqu'elle a été relayée par la presse nationale, et embarrasse visiblement les autorités qui cherchent à l'étouffer. La presse régionale, craignant des représailles de la mairie, ne pipe mot de l'histoire.

L'ombudsman russe Vladimir Loukine a révélé cette semaine que l'ordre venait des autorités sanitaires de la ville, et qu'il avait demandé au procureur local de faire cesser ces pratiques, un ordre qui a été transmis aussitôt aux hôpitaux.

Les sondages indiquent des intentions de votes supérieures à 80 % pour le président sortant. D'après la Constitution, un taux inférieur à 50 % invaliderait l'élection et empêcherait M. Poutine de se représenter. Lors des élections parlementaires de décembre dernier, le taux de participation était déjà bas, à 54 %, mais en général celui des présidentielles se situe plusieurs points au-dessus.

La plupart des politologues russes estiment que le Kremlin ne craint qu'une seule chose : une forte abstention, capable d'entamer sérieusement la crédibilité du candidat Poutine. Seul Stanislav Belkovsky, du Centre pour une stratégie nationale — et proche du Kremlin — estime que l'abstention n'est pas une menace car « les Russes soutiennent ceux qui gagnent. Ils iront de toute façon voter pour



Les membres d'un jury sélectionnent, à Moscou, les meilleures affiches préélectorales, dont la plupart sont consacrées à Vladimir Poutine. Le concours d'affiches est organisé par le site Web russe Grani.ru.

le vainqueur », déclarait-il sur les ondes de Radio Mayak.

Les opposants de Poutine protestent vivement contre les pressions exercées sur les électeurs, pressions dont ils sont certains qu'elles profiteront essentiellement au président sortant. Sergueï Glaziev, candidat de la gauche nationaliste, accuse le Kremlin de faire « cyniquement » pression sur les autorités pour s'assurer qu'au moins 70 % des votes iront à Poutine. « Sous la pression administrative, des milliers de gens sont poussés à truquer les résultats », a déclaré Glaziev à la radio. « Les leaders régionaux sont informés qu'ils perdront leur poste s'ils

ne parviennent pas à assurer de bons résultats. »

À Saint-Pétersbourg, la ville dont Vladimir Poutine est originaire, un haut fonctionnaire du nom de Vsevolod Khmyrov a fait circuler début février une missive à tous les concierges et syndics de son district. « Votre devoir consiste à ce que plus de 70 % de ceux qui ont le droit de voter s'enregistrent sur les listes électorales », indique la lettre. « Les résultats de votre travail seront évalués après les élections », conclut la lettre, histoire de bien faire comprendre que bonus... ou sanctions sont à la clé.

Vladimir Kovaliov, un journaliste

local qualifié par Khmyrov d'« antipatriote » pour avoir révélé l'affaire commente sarcastiquement dans le quotidien *St Petersburg Times* : « Les fonctionnaires considèrent le patriotisme plus important que d'assurer à leurs administrés l'eau et le chauffage en hiver. » En d'autres termes, les citoyens sont davantage au service de l'État que l'inverse. « C'est une tradition bien ancrée d'ordonner aux autorités régionales de produire du vote ou bien d'être puni », écrit Kovaliov toujours dans le *St Petersburg Times*.

Malgré la propagande, de nombreux jeunes restent indifférents. « Je n'irai pas voter, c'est une per-

te de temps », estime un chômeur de 23 ans. « Ils n'ont pas besoin de ma voix pour faire ce qu'ils veulent ! »

En revanche, bien que localisées, les mesures coercitives réveillent la crainte des plus âgés envers les autorités. Le contrôle social pratiqué à l'époque soviétique reste ancré dans les mémoires.

« Je vais voter, mais c'est surtout pour avoir l'esprit tranquille », explique une secrétaire de 45 ans. « Je n'aimerais pas me voir refuser le renouvellement de mon passeport l'année prochaine sous le prétexte que je n'ai pas voté », conclut-elle.

L'Iran menace de rompre sa coopération avec l'AIEA

AGENCE FRANCE-PRESSE

VIENNE – L'Iran a menacé hier de rompre avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en reprochant aux Européens d'avoir cédé aux pressions américaines sur un projet de résolution critiquant Téhéran.

Le représentant iranien à l'AIEA, Pirooz Hosseini, s'est dit « déçu » par les Européens — France, Allemagne, Grande-Bretagne — qui ont trouvé un compromis avec les États-Unis, mardi, pour condamner le régime is-

lamique au sujet de son programme nucléaire.

Le texte de ce compromis, qui doit être soumis demain au conseil des gouverneurs de l'AIEA, stigmatise Téhéran pour avoir omis de révéler qu'il disposait des plans d'une centrifugeuse pouvant produire de l'uranium de qualité militaire.

« Nous attendions davantage de nos collègues européens, mais ils ont été soumis à trop de pressions non constructives des Américains », a regretté M. Hosseini.

À Téhéran, le ministre iranien des

Affaires étrangères, Kamal Kharazi, a de son côté prévenu que son pays romprait unilatéralement sa coopération avec l'Agence onusienne si celle-ci et les Européens devaient céder aux pressions de Washington. « Il n'y aurait aucune raison que la coopération se poursuive », a-t-il dit.

Les conservateurs iraniens les plus durs exigent de leur gouvernement que, comme la Corée du Nord, il dénonce le Traité de non-prolifération nucléaire, ratifié en février 1970, pour pouvoir mettre au point l'arme nucléaire.

La Commission européenne a appelé l'Iran à continuer de coopérer avec l'AIEA. « L'Iran a fait des pas majeurs jusqu'à présent pour coopérer et doit poursuivre dans cette voie », a déclaré une porte-parole de Chris Patten, commissaire européen aux Relations extérieures.

Un haut responsable du département d'État américain a estimé que Téhéran va droit vers une saisine du Conseil de sécurité de l'ONU s'il ne change pas radicalement d'attitude.

Le projet de résolution américano-européenne repousse jusqu'en juin une éventuelle saisine du Conseil de sécurité, seul habilité à prendre des sanctions internationales.

M. Kharazi a parallèlement affirmé que son pays reprendrait l'enrichissement d'uranium lorsque ses relations avec l'agence seraient « normalisées », qualifiant la maîtrise de cette technologie de « droit le plus absolu et légitime ».

Le directeur général de l'AIEA, Mohamed ElBaradei, lui a répondu en invitant Téhéran à ne pas le faire. « La suspension (des activités d'enrichissement d'uranium) est un facteur important pour restaurer la confiance » entre l'agence et l'Iran, a-t-il déclaré.

L'enrichissement de combustible nucléaire constitue une préoccupation majeure de la communauté internationale qui s'inquiète d'un possible détournement d'uranium hautement enrichi à des fins militaires.

Par ailleurs, le conseil des gouverneurs de l'AIEA a décidé de transmettre « pour simple information » le dossier nucléaire de la Libye au Conseil de sécurité. La Libye a resserré sa collaboration avec l'AIEA en signant hier un protocole additionnel au Traité de non-prolifération autorisant l'agence à effectuer des inspections inopinées et poussées de toutes ses installations nucléaires.

LE TOUR DU GLOBE

TURQUIE

Attentat suicide

Les autorités turques tentaient hier de faire la lumière sur un attentat suicide sans précédent contre une loge maçonnique à Istanbul, qui a fait deux morts et relancé les inquiétudes sur la sécurité de cette métropole où un sommet de l'OTAN doit avoir lieu en juin. L'attaque a été perpétrée par deux hommes portant des explosifs et des armes automatiques, âgés d'une trentaine d'années. Selon le gouverneur de la ville, Muammer Guler, il n'y a pas de lien entre cette attaque et les attentats de novembre qui avaient fait 63 morts et que les autorités ont attribués à un groupe islamiste turc lié au réseau Al-Qaeda. *d'après AFP*

IRAK

Mort d'Abou Abbas

Le représentant de Yasser Arafat à Bagdad, Mohamed Sobhi, a mis en cause la version américaine sur la mort, dans une geôle militaire en Irak, d'Abou Abbas, cerveau de la prise d'otages du paquebot *Achille Lauro* en 1985, exigeant une « commission d'enquête internationale ». Un porte-parole du Pentagone avait annoncé mardi à Washington qu'Abou Abbas était décédé, apparemment de mort naturelle, au début de la semaine. Abou Abbas, dont le vrai nom est Mohammad Abbas, qui est né en 1948 en Syrie d'une famille de Palestiniens de Haïfa, en Israël, avait été emprisonné par les forces américaines une semaine après la chute de Bagdad, le 14 avril 2003. *d'après AFP*

ZIMBABWE

Coup d'État avorté ?

Les 67 mercenaires présumés arrêtés dimanche à Harare devaient rejoindre d'autres hommes en Guinée-Équatoriale pour y fomenter un coup d'État avec l'aide des services secrets américains, britanniques et espagnols, a affirmé hier le ministre zimbabwéen de l'Intérieur, Kembo Mohadi. Les hommes arrêtés encourent « la peine capitale », a annoncé pour sa part Stan Mudenge, ministre zimbabwéen des Affaires étrangères. Toute cette affaire est un « terrible malentendu », a de son côté affirmé Charles Burrow, dirigeant de la société britannique Logo Logistics, qui affirme exploiter l'avion à bord duquel se trouvaient les hommes arrêtés à Harare. Selon M. Burrow, l'appareil devait convoier les hommes — sous contrat pour différentes sociétés minières — en République démocratique du Congo avec plusieurs arrêts, dont Harare et Bujumbura. *d'après AFP*

ÉTATS-UNIS

Prison à vie pour le tireur fou

John Malvo, l'un des deux tireurs qui avaient terrorisé la région de Washington à l'automne 2002 en tuant une dizaine de personnes apparemment choisies au hasard, purgera une peine de prison à vie, a confirmé hier un juge de Virginie, au lendemain de la confirmation de la peine de mort pour son acolyte John Muhammad. Malvo, âgé de 17 ans à l'époque des faits, avait été reconnu coupable de meurtre au terme d'un procès en décembre, et le jury avait ordonné sa détention à perpétuité. *d'après AFP*

ISRAËL

Grève des rabbins

Plusieurs milliers de rabbins israéliens sont en grève pour protester contre le non-paiement de leurs salaires par le gouvernement, a annoncé hier le grand rabbin ashkénaze Yona Metzger. De ce fait, les mariages ne sont pas célébrés avec la pompe traditionnelle, dans des salles de banquet, mais à des coins de rue et dans des parkings, a-t-il précisé. Les horaires réservés aux funérailles ont également été réduits. Le gouvernement n'a pas versé les salaires de 3000 rabbins et employés des rabbinats municipaux ainsi que des conseils religieux depuis plus de six mois, selon le grand rabbin, qui y voit une possible nouvelle attaque contre le clergé. *d'après AFP*

Devine qui appuie le mariage gai



RICHARD HÉTU

REGARD SUR LE MONDE

COLLABORATION SPÉCIALE

NEW YORK — Le *Baylor Lariat* est le journal étudiant de la plus grande école baptiste des États-Unis. Située à Waco, au Texas, l'Université Baylor est censée représenter le conservatisme religieux du Sud.

Et pourtant, le *Lariat* a publié récemment un éditorial approuvant les mariages gays, une prise de position qui n'est pas passée inaperçue. « Les couples gays devraient jouir du même droit de se marier que les couples hétérosexuels », ont écrit les membres de la rédaction du journal, après un vote de 5-2 en faveur de la publication d'une telle opinion controversée.

Et de conclure : « Comme plusieurs couples hétérosexuels, plusieurs couples gays nouent des liens profonds d'amour, des liens qui ont résisté dans certains cas à des années de discrimination. Et comme il n'est pas juste de défendre

la discrimination fondée sur la couleur, l'origine ethnique ou les croyances religieuses, il n'est pas juste de défendre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Les couples gays ne devraient-ils pas, eux aussi, profiter des joies du mariage ? »

La direction de l'Université Baylor n'a pas tardé à ramener à l'ordre l'équipe éditoriale du *Lariat*. Elle a fait savoir que le journal étudiant avait enfreint la politique de l'institution baptiste en appuyant une « pratique sexuelle contraire à l'enseignement biblique ».

Mais l'éditorial du *Baylor Lariat* donne quand même une idée de l'évolution inattendue du débat sur le mariage gai aux États-Unis. Il y a deux semaines, le président George W. Bush est intervenu dans ce débat passionné en réclamant un amendement constitutionnel pour interdire les mariages homosexuels. Aujourd'hui, même des jeunes conservateurs s'accordent pour dire en substance que le président mène un combat d'arrière-garde sur cette question.

D'un bout à l'autre des États-Unis, on a en effet l'impression d'assister à la naissance d'un nouveau mouvement des droits civiques. Cette fois-ci, ce n'est pas les droits des Noirs qui sont en jeu, mais ceux des homosexuels. C'est

en tout cas l'opinion du jeune maire de New Paltz, dans l'État de New York, Jason West, 26 ans, qui a suivi les traces du jeune maire de San Francisco, en Californie, en mariant 25 couples homosexuels.

Vendredi dernier, West s'est vu interdire temporairement de continuer à marier des couples gays. Il s'est incliné devant la décision d'un juge de New York, tout en promettant de faire ce qu'il pourra pour faire avancer la cause des homosexuels qui veulent obtenir le droit au mariage.

Le maire de New York, Michael Bloomberg, est dans son camp, de même que celui de Portland et de Seattle, entre autres.

La semaine dernière, lors d'une rencontre avec un groupe de journalistes gays, le maire Bloomberg s'est dit en faveur de changements législatifs pour légaliser les mariages homosexuels.

À Seattle, cette semaine, le maire Greg Nickels a pour sa part fait un geste concret en annonçant qu'il reconnaîtra les mariages homosexuels contractés par les employés de la municipalité à San Francisco, à Portland, au Canada et ailleurs aux États-Unis ou dans le monde.

Plus de 150 couples homosexuels ont pu s'unir officiellement jeudi dernier dans le comté

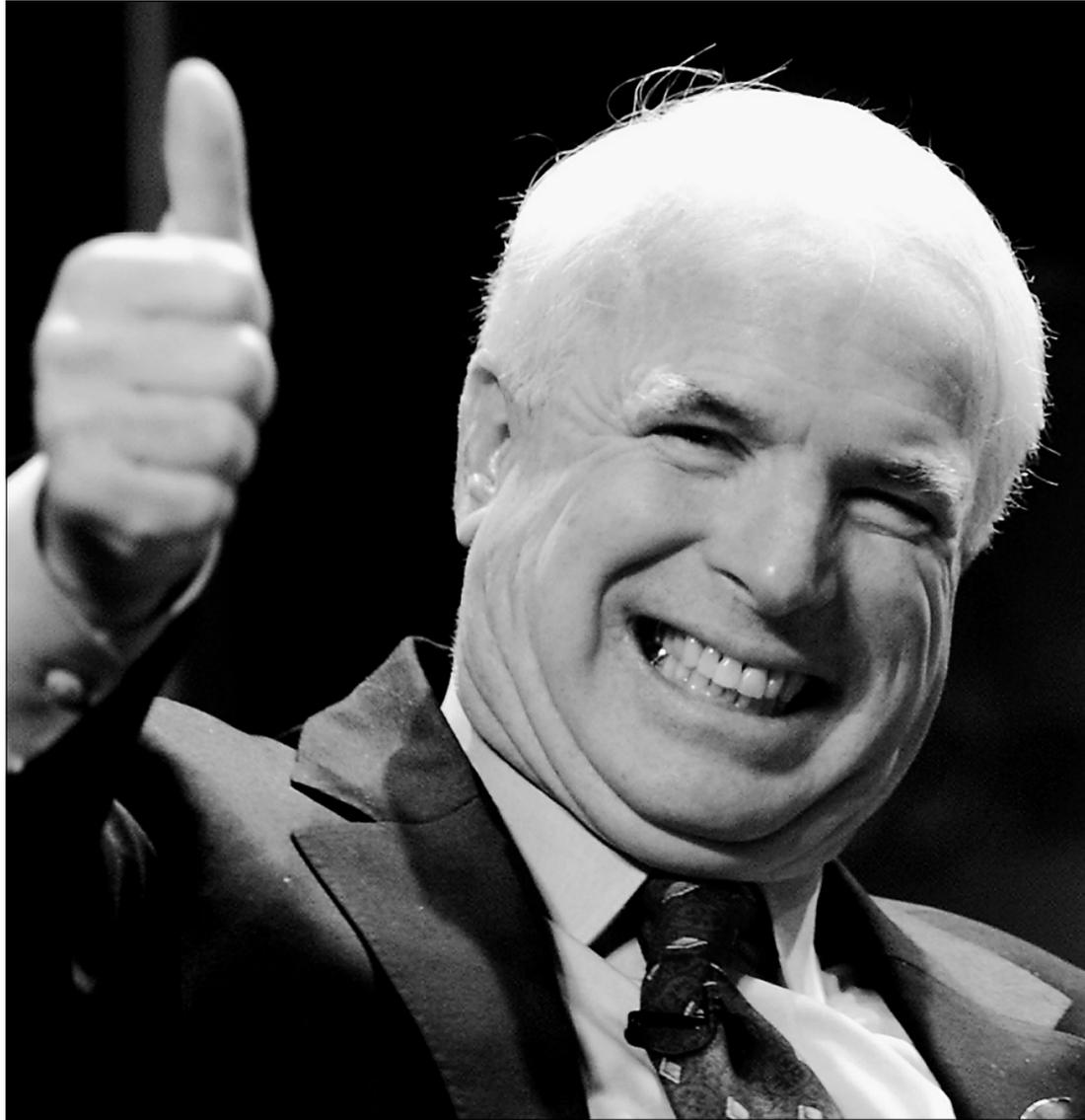
de Mulnomah, où se trouve Portland, la plus grande ville de l'Oregon.

Et le Massachusetts deviendra en mai le premier État américain à reconnaître la légalité des mariages homosexuels. C'est d'ailleurs dans le but d'empêcher qu'une telle légalisation s'étende à d'autres États que la droite religieuse s'est mise à réclamer un amendement constitutionnel interdisant le mariage gai.

Le président Bush a répondu à cette demande, mais sa prise de position ne semble pas lui valoir un grand appui à l'extérieur de la droite religieuse. Lors de son passage à l'émission de Jay Leno, la semaine dernière, le gouverneur républicain de la Californie a affirmé qu'il accepterait les mariages homosexuels célébrés à San Francisco s'ils étaient sanctionnés par la loi.

« Cela ne me pose pas de problème, a-t-il dit. Il faut laisser les tribunaux décider, laisser les gens décider. »

Le temps ne joue pas en faveur des opposants au mariage gai. Selon un sondage publié l'an dernier par le *New York Times*, 61 % des adultes de 18 à 30 ans sont en faveur d'une loi qui permettrait aux couples homosexuels de se marier. Chez les 65 ans et plus, seulement 18 % se disent d'accord avec une telle loi.



John McCain s'était attiré les votes des électeurs indépendants lors de sa campagne de l'an 2000 contre George W. Bush pour la nomination républicaine.

L'idée d'être colistier de Kerry sourit au républicain McCain

AP et AFP

WASHINGTON — Le sénateur républicain John McCain a laissé hier une lueur d'espoir aux démocrates qui rêvent d'une équipe bipartisane pour faire mordre la poussière au président George W. Bush en novembre prochain.

M. McCain a indiqué qu'il étudierait la possibilité, peu orthodoxe, de se présenter comme vice-président dans les rangs démocrates au cas, improbable, où le candidat présidentiel lui ferait une telle proposition. « John Kerry est un bon ami à moi depuis de nombreuses années », a expliqué M. McCain, hier, pressé de se prononcer sur les conjectures entourant un tandem Kerry-McCain. « Bien sûr que j'y songerais », a-t-il avoué.

Cependant, M. McCain s'est empressé de souligner qu'une telle éventualité était bien peu probable.

« Il est impossible d'imaginer le Parti démocrate tendre la main à un faucon pro-vie, adepte du libre-échange et non protectionniste », a expliqué le sénateur de l'Arizona au cours de l'émission

Good Morning America, de la chaîne ABC. L'entrevue portait notamment sur l'usage illégal de stéroïdes.

« Il faudrait qu'ils prennent des stéroïdes, j'imagine, pour qu'une telle chose arrive », a-t-il ajouté.

« John Kerry est un bon ami à moi depuis de nombreuses années. Bien sûr que j'y songerais », a expliqué McCain, pressé de se prononcer sur les conjectures entourant un tandem Kerry-McCain.

M. McCain s'est acquis la réputation de républicain non conformiste. Il s'était attiré les votes des électeurs indépendants lors de sa campagne de l'an 2000 contre M. Bush pour la nomination républicaine.

Cette année, il a fait campagne pour le président et a dit qu'il

continuerait sur cette voie.

Au contraire de certains autres sénateurs républicains, il n'a pas lancé d'attaques contre M. Kerry, ancien combattant au Vietnam, comme lui.

Duel Bush-Kerry

Selon M. McCain, la confrontation Kerry-Bush « est la campagne la plus salope jamais vue jusqu'à présent » et il soutient qu'il préfère faire campagne pour des candidats plutôt que contre leurs adversaires.

Par ailleurs, le président Bush a dépeint hier son adversaire démocrate à la présidentielle comme un protectionniste qui risque d'ériger de nouvelles barrières commerciales.

De son côté, John Kerry a accusé M. Bush de jouer sur la peur auprès des Américains pour obtenir un nouveau mandat de quatre ans à la Maison-Blanche.

M. Kerry a été encouragé, cette semaine, par des sondages le donnant vainqueur sur le président Bush à l'élection présidentielle de novembre.

CISJORDANIE

Tractations sur le plan de retrait d'Israël

AGENCE FRANCE-PRESSE

JENINE, Cisjordanie — Six Palestiniens, dont cinq activistes, ont été tués hier par l'armée israélienne en Cisjordanie, alors que le retrait unilatéral de la bande de Gaza envisagé par Israël fait l'objet d'intenses tractations diplomatiques.

Parallèlement, le premier ministre palestinien Ahmad Qoreï a nié que la date d'une rencontre prochaine avec son homologue israélien Ariel Sharon ait été arrêtée. Un responsable israélien avait parlé de la semaine prochaine et le quotidien *Haaretz*, du 16 mars.

À Jenine, cinq membres des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, liées au mouvement Fatah du leader Yasser Arafat, ont été tués par des hommes en civil d'une unité spéciale israélienne qui ont intercepté la voiture à bord de laquelle ils circulaient, selon des sources palestiniennes.

En soirée, un Palestinien de 14 ans a été tué par des soldats qui ont ouvert le feu sur un groupe de lanceurs de pierres dans le camp de réfugiés d'Al-Arroub.

Yasser Arafat a rencontré hier à Ramallah le général Omar Souleimane, chef des renseignements égyptiens, au sujet du retrait de Gaza envisagé par Israël. L'Autorité palestinienne est « prête à assumer ses responsabilités à tous les niveaux » si ce scénario venait à se produire, a déclaré M. Arafat. Un tel retrait devra se faire, selon lui, « dans le cadre de la feuille de route », le dernier plan de paix international.

Lundi, le général Souleimane a rencontré en Israël le premier ministre Ariel Sharon dans la plus grande discrétion. Le chef de la diplomatie israélienne Sylvan Shalom, devait voir hier au Caire le président Hosni Mubarak.

M. Sharon souhaite voir l'Égypte jouer un rôle dans le maintien de la sécurité dans la bande de Gaza en cas de retrait israélien, ce que le Caire a pour l'heure publiquement exclu.

« L'Égypte a changé de cap. Ces derniers temps, elle a une approche plus constructive », a dit M. Shalom. Ces deux derniers mois, M. Mubarak s'est entretenu au moins cinq fois avec M. Sharon.

M. Sharon envisage l'évacuation de 17 des 21 colonies de Gaza dans le cadre de son plan unilatéral de séparation d'avec les Palestiniens qui prévoit aussi un retrait de colonies isolées en Cisjordanie et l'annexion de facto de certains secteurs de ce territoire. La construction de la barrière de séparation controversée en Cisjordanie en est un élément central.

Trois émissaires américains devaient discuter hier, en Israël, de ce plan.

ACTUALITÉS

Gérard Latortue et ses « cousins québécois »

MAXIME BERGERON

« Dans les circonstances, il a plus que les qualités requises pour faire une bonne *job* ! » a dit Christian Latortue, résidant de la Rive-Sud de Québec, alors que son cousin Gérard Latortue atterrissait à Port-

au-Prince hier en fin d'après-midi pour devenir officiellement le nouveau premier ministre d'Haïti.

Le Québécois admet avoir été étonné lorsqu'il a appris la nomination de son cousin par le comité des sages, mardi. « Mais d'un autre côté, je n'ai pas été surpris, dans la

mesure où mon cher cousin Gérard s'est toujours intéressé de près au dossier d'Haïti, il connaît très bien le terrain », a indiqué l'homme, installé au Québec depuis plusieurs décennies.

Ancien haut fonctionnaire au gouvernement provincial — il a notam-

ment été sous-ministre adjoint aux ministères de l'Industrie et du Commerce et de l'Énergie —, Christian Latortue a bon espoir de voir son cousin ramener un peu de stabilité dans l'île des Antilles, en proie au chaos depuis des semaines.

« (Gérard) est un homme qui a une excellente connaissance d'Haïti et plusieurs relations au niveau international, que ce soit avec la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, l'ONUDI (où il a travaillé plus de 25 ans), ainsi qu'avec la France, les pays de l'Amérique du Sud et des Caraïbes, a-t-il dit. De plus, il parle très bien l'espagnol, l'anglais et le français. »

Christian Latortue garde par ailleurs d'excellents souvenirs des nombreux voyages au Québec de son cousin, avec qui il s'entretient souvent par téléphone et par courriel. « Il est venu à la maison avec sa famille il y a deux ans à l'occasion d'un mariage qui se déroulait à Québec », se rappelle M. Latortue.

Le nouveau premier ministre haïtien a également une cousine au Québec, la D^{re} Nicole Latortue, anesthésiste dans un hôpital de la région montréalaise. Il a été impossible de lui parler hier.

La famille immédiate du politicien de 69 ans — ses trois filles et son frère — est quant à elle répartie entre l'Europe, la Floride, Washington, New York et Porto Rico, a souligné Christian Latortue.

Gérard Latortue, qui a quitté Haïti au début des années 60, habitait à Boca Raton, en Floride. Il était jusqu'à tout récemment secrétaire général de l'Association des universités et des centres de recherche de la Caraïbe, dont le siège social est à Porto Rico.

Quelle est la part d'Ottawa dans le financement de la santé ?

- a) 50 %
- b) 33 %
- c) 25 %
- d) 16 %

La bonne réponse est d.

Malgré une récente augmentation, la contribution du gouvernement fédéral est de 16 %, alors qu'elle était initialement de 50 %. Les gouvernements des provinces et territoires assument ainsi 84 % des coûts.

Or, ces coûts augmentent sans cesse.

L'équipement médical et les médicaments sont plus chers. En même temps, les besoins sont plus grands et la population vieillit. Cette situation fait subir à notre système de santé une pression sans précédent.

C'est pourquoi les premiers ministres des provinces et des territoires s'unissent pour demander au gouvernement fédéral d'augmenter sa contribution financière afin qu'elle couvre 25 % des coûts, comme

le recommande le propre rapport du gouvernement fédéral sur la santé.

Nous faisons notre part. Nous investissons en santé comme jamais auparavant et continuerons de le faire. Il est temps que le gouvernement fédéral fasse sa part. Nous voulons qu'il s'engage à fournir un financement stable et soutenu qui permette à chaque citoyen d'avoir un meilleur accès aux soins de santé.

Vous méritez beaucoup mieux.

Le conseil des premiers ministres pour sensibiliser les Canadiens à la santé

Tous ensemble pour la santé.

Intervenez : www.prioritesante.ca

Des restes humains avec de la viande chez Pickton?

JEREMY HAINSWORTH
PRESSE CANADIENNE

VANCOUVER — Des restes humains pourraient s'être retrouvés avec de la viande de porc destinée à la consommation humaine à la ferme Pickton de Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, ont confirmé hier les autorités de la santé de la province.

« D'après ce que j'ai appris de la GRC, nous ne pouvons pas écarter la possibilité d'une contamination croisée », a souligné le Dr Perry Kendall, médecin chef de la Colombie-Britannique, dans une entrevue accordée à la Presse Canadienne.

Lorsqu'on lui a demandé si contamination croisée signifiait que des restes humains se sont retrouvés avec de la viande préparée à la tristement célèbre ferme, le Dr Kendall a répondu : « C'est très dérangent de penser cela, mais il y a une possibilité de contamination croisée. Nous n'en connaissons toutefois vraiment ni le niveau, ni le moment, ni la quantité. »

Robert Pickton, un des anciens copropriétaires de la ferme de Port Coquitlam, fait face à 15 chefs d'accusation pour meurtre prémédité relativement à la disparition depuis les années 80 d'une soixantaine de femmes du Downtown Eastside de Vancouver, un des quartiers les plus pauvres et les plus affectés par la drogue et la prostitution au Canada.

Les enquêteurs de la police ont trouvé sur la ferme que Pickton possédait avec son frère et sa soeur des restes humains et des traces d'ADN qui ont permis d'identifier des femmes disparues.

Les révélations d'hier ont été un autre choc brutal pour les familles des victimes.

Lynn Frey, à qui on a appris plus tôt cette année que des traces d'ADN de sa fille Marnie avaient été découvertes sur la ferme de Pickton, était horrifiée hier.

« C'est dégoûtant. C'est absolument dément. Combien de personnes ont mangé des choses en provenance de cette ferme ? »

M^{me} Frey a ajouté que tout ce que la police a dit avoir retrouvé de sa fille n'est que de l'ADN.

« Où est donc le reste du corps ? » Elle se demande par ailleurs pourquoi il n'y a pas eu d'enquête exhaustive de l'Agence canadienne d'inspection des aliments sur la question.

Marc Richard, porte-parole de l'agence, a été pris au dépourvu hier par les questions sur une possible contamination, affirmant qu'on lui avait dit que l'information ne serait divulguée qu'aujourd'hui.

Il s'est refusé à tout commentaire, alléguant qu'il s'agit d'une enquête criminelle.

Débat sur l'énergie : les écologistes à demi satisfaits

CHARLES CÔTÉ

La tenue l'automne prochain d'une commission parlementaire sur la politique énergétique du Québec est « un pas de plus dans la bonne direction », mais n'assure pas la tenue d'un véritable débat public, ont soutenu hier les groupes écologistes.

« On veut un débat public, dit Daniel Breton, du Parti vert. Il faudrait que ce soit sous l'égide d'un commissaire indépendant et non pas dirigé par le gouvernement. »

Hier, le ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, a précisé ses déclarations de la veille sur la suite des consultations sur le projet de centrale au gaz naturel du Suroît et l'« élaboration de la stratégie énergétique du Québec ».

Comité d'experts

Il a annoncé la formation l'été prochain d'un comité d'experts qui remettra son rapport avant la tenue l'automne prochain d'une commission parlementaire.

Toutes ces consultations feront suite à l'examen par la Régie de l'énergie du projet du Suroît et de la « sécurité énergétique des Québécois », un mandat confié après la forte contestation qu'avait suscité le projet d'Hydro-Québec après son autorisation par le gouvernement en janvier.

M. Hamad a déclaré hier à l'Assemblée nationale que ces démarches devraient conduire à l'adoption au printemps 2005 de la « stratégie énergétique de Québec ».

La politique actuelle a été adoptée en 1996. Elle donnait la prio-

rité à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Elle reléguait la production thermique au dernier rang des solutions.

La démarche est critiquée

André Bélisle, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), critique la démarche proposée par M. Hamad. « On le sait, la commission parlementaire sera contrôlée par le gouvernement, dit-il. Par ailleurs, le comité d'experts va recommander une décision X, Y ou Z au gouvernement, alors quelle est l'utilité d'une commission parlementaire ? »

Pour Sidney Ribaux, de l'organisme Équiterre, le débat peut se faire adéquatement de la façon proposée par M. Hamad, à certaines conditions. « Les libéraux avaient promis un débat public, dit-il. C'est un premier pas vers ça. C'est un pas dans la bonne direction, mais on n'a pas les détails. »

Suspension des projets...

Équiterre demande qu'entre temps, tous les projets énergétiques soient suspendus, y compris l'exploration d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. L'organisme demande aussi à voir quels points de vue seront représentés au sein du comité d'experts et quel sera son mandat. « Si on respecte les paramètres, c'est possible de faire un débat adéquat », dit M. Ribaux.

Selon Steven Guilbeault, de Greenpeace, « on progresse ». « Je trouve intéressant qu'on bâtisse sur ce qui va sortir de la consultation à la Régie, dit-il. La création d'un comité d'experts est une bonne idée, mais il fait savoir qui y siègera. »

DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ

Les prévisions à long terme d'Hydro-Québec contestées

HÉLÈNE BARIL

Hydro-Québec mise sur une baisse du prix du gaz naturel d'ici 2011, ce qui donne de l'attrait à son projet de centrale au gaz, mais ne fait pas l'unanimité chez les prévisionnistes du secteur énergétique.

Les prévisions à long terme d'Hydro ont été contestées hier, au premier jour des audiences publiques de la Régie de l'énergie sur le projet du Suroît. « Certaines hypothèses semblent passablement loufoques, comme le prix du gaz naturel par exemple », a résumé le porte-parole de Greenpeace, Steven Guilbault.

Nombreux sont les experts qui croient que le prix du gaz naturel augmentera au cours des prochaines années, parce que la demande croîtra plus rapidement que l'offre. La multiplication des centrales au gaz naturel comme celle que veut construire Hydro-Québec est d'ailleurs un des facteurs qui contribueraient à l'augmentation de la demande.

Hydro-Québec, pour sa part, croit que le prix du gaz naturel passera de 7,10 \$ par mille pieds cubes en 2003 à 5,36 \$ par mille pieds cubes en 2011. Cette estimation est peut-être « un petit peu faible », ont admis les dirigeants de la société d'État et elle pourrait être rajustée d'ici la fin de l'année.

Selon Danielle Lapointe, directrice Planification et contrôle chez Hydro et responsable des prévisions de la demande d'électricité, le prix des combustibles est très difficile à prévoir. Il constitue la plus volatile des quelque 10 variables qui servent à prévoir la demande, a-t-elle expliqué.

Même conservateur, le scénario retenu pour le prix du gaz naturel constitue « un bon signal », a-t-elle soutenu. « On vise toujours le scénario le plus probable parce qu'on n'aime pas dire qu'on s'est trompés », a-t-elle ajouté.

À cet égard, les deux dernières années ont été difficiles pour les responsables de la prévision chez Hydro-Québec. En 2002 et en 2003, la consommation d'électricité a largement dépassé tous les scénarios envisagés.

Hydro s'interroge encore sur les causes de cette augmentation extraordinaire de la consommation. Le nombre record de mises en chantier et l'augmentation de l'activité industrielle en expliquent une partie, mais pas toute la hausse, a fait savoir Danielle Lapointe.

Chez Hydro, on travaille actuellement à analyser les données pour savoir ce qui s'est réellement passé en 2002 et en 2003. Le gel des tarifs pendant cinq ans a contribué à faire augmenter la consommation d'électricité, mais ce n'est pas non plus la principale explication, selon elle.

La piste sur laquelle se penchent les spécialistes d'Hydro est l'enrichissement de la population. Les Québécois vieillissent, mais leur consommation d'électricité ne diminue pas comme on pourrait s'y attendre. « La relation entre l'âge et la consommation est en train de changer », a avancé la responsable des prévisions.

Des alumineries

La consommation d'électricité a dépassé 165 térawattheures en 2003. Après deux années de croissance exceptionnelle, Hydro-Québec prévoit que l'augmentation de la consommation reviendra à la normale au cours des prochaines années. Mais la demande supplémentaire des deux dernières années est là pour rester, a prévenu M^{me} Lapointe.

Plus de la moitié de la croissance prévue de la demande, soit 58 %, viendra de la grande entreprise, et seulement 18 % ira au secteur domestique et agricole. Hydro a intégré dans ses prévisions cinq projets d'investissement dans des alumineries,

soit Alouette à Sept-Îles, Alcoa à Baie-Comeau et à Deschambault, et deux autres projets encore inconnus.

Cette demande supplémentaire est l'argument principal d'Hydro pour justifier la construction d'une centrale au gaz naturel de 800 mégawatts à Beauharnois. Sans le Suroît, le Québec risque de manquer d'énergie et de dépendre des achats sur les marchés extérieurs, arguent les dirigeants d'Hydro-Québec dans les documents soumis à la Régie de l'énergie.

À la demande du gouvernement, la Régie a entrepris d'entendre les parties intéressées au projet de centrale au gaz naturel et doit lui donner un avis le 30 juin sur l'opportunité de construire ou non le Suroît. Les audiences publiques qui ont commencé hier reprendront en mai, selon un horaire qui reste à préciser.

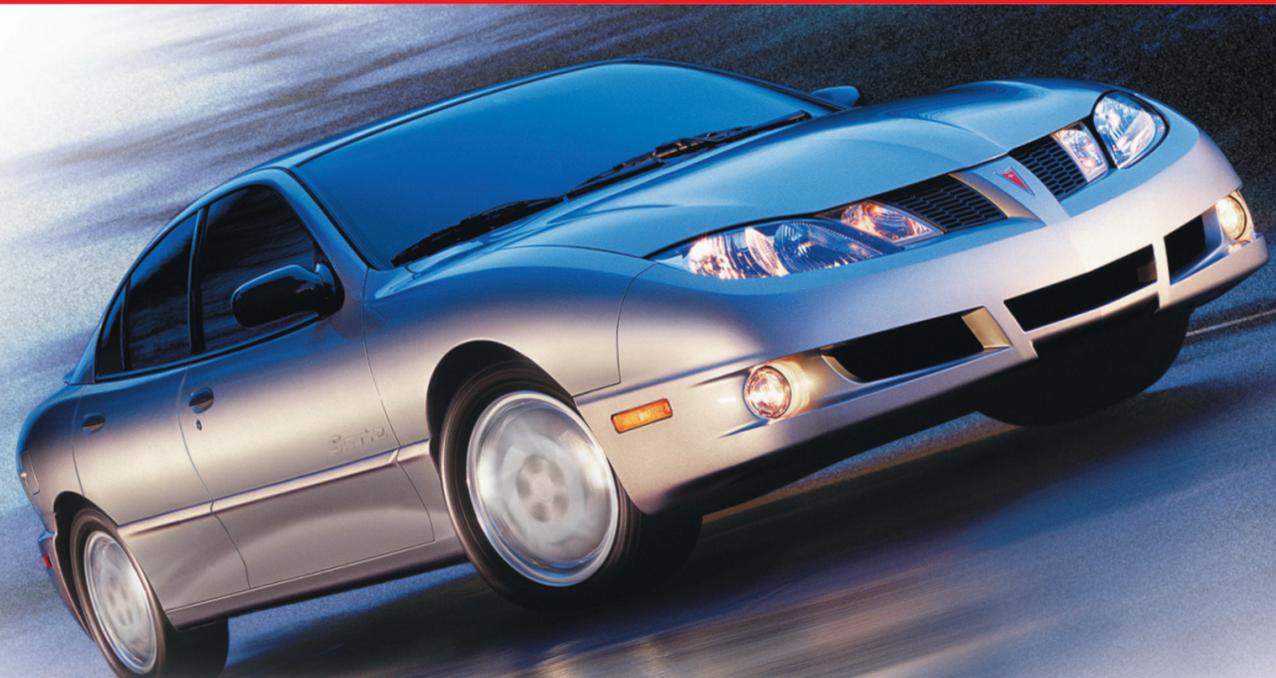
Alors que la Régie s'attaque au dossier du Suroît, le gouvernement annonce la tenue cet automne d'une commission parlementaire sur l'avenir énergétique du Québec. Cette annonce inattendue a suscité des réactions mitigées hier, en marge des audiences de la Régie de l'énergie.

« Ça sent un petit peu l'improvisation, a commenté Manon Lacharité, la porte-parole de l'Union des consommateurs. Le gouvernement semble bouger pour répondre aux demandes de la population mais c'est un débat public qui a été demandé, pas une commission parlementaire », a-t-elle dit.

Le représentant de la Fédération québécoise de l'entreprise indépendante, André Turmel, estime pour sa part qu'une réflexion de ce genre est nécessaire. « La dernière politique énergétique du Québec remonte à 1995 », a-t-il souligné.

Pour sa part, le porte-parole de Greenpeace, Steven Guilbault, espère que le débat en commission parlementaire tiendra compte de ce qui s'est discuté devant la Régie.

PONTIAC **LA PASSION DE CONDUIRE**



PAS BESOIN DE TOUT AVOIR POUR TOUT AVOIR.

Plus de chevaux de série que les Civic, Sentra, Focus et Corolla*.
La performance Pontiac à petit prix.

- MOTEUR ECOTEC L4 2,2L DE 140HP
- GARANTIE LIMITÉE 5 ANS/100000 KM SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR SANS FRANCHISE
- TRANSMISSION MANUELLE 5 VITESSES GETRAG
- SUSPENSION TOURISME
- PNEUS 195/70R14 TOUTES SAISONS
- BANQUETTE ARRIÈRE REPLIABLE DIVISÉE 60/40
- SACS GONFLABLES AVANT (2)
- PHARES ANTIBROUILLARDS
- RADIO AM/FM STÉRÉO
- ET BIEN PLUS...

PONTIAC SUNFIRE
2 et 4 portes

10 998\$

à l'achat**

L'Association des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux modèles neufs 2004 en stock Sunfire (2JB69/R7A ou 2JB37/R7A). Photos à titre indicatif seulement. Certaines des caractéristiques illustrées sont offertes en option, pour un coût additionnel. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Les frais reliés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits en sus et payables à la livraison. *Comparaison des modèles de base 2004. **À l'achat, préparation incluse. Transport (900\$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre ni à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.

3201231A 3201342

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

LA PRESSE

ÉDITORIAUX

Un sport criminel

apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

Quelle que soit la sanction qu'imposera la Ligue nationale de hockey à Todd Bertuzzi, quelque ampleur que prenne la controverse au sujet de son assaut contre Steve Moore, la violence continuera. Elle continuera parce que le hockey organisé d'aujourd'hui est un sport de brutes, dirigé par des brutes pour le bénéfice de brutes. La violence y est encouragée et applaudie. Le hockey est un sport criminel.

Chaque fois qu'un joueur en agresse un autre de façon aussi sauvage, le monde du hockey se scandalise. L'agresseur est vilipendé, suspendu, voire poursuivi. Mais rien n'est réglé, parce que ces cas-là sont considérés comme des aberrations. En réalité, ils sont la résultante inévitable d'une culture de violence.

Au hockey, la violence comme telle n'est jamais condamnée; on

Le hockey n'a pas plus besoin de violence que le basketball. Mais les derniers mordus du hockey, qui sont en réalité des accros de la violence, ne veulent rien savoir du « hockey de moumounes ».

déplore seulement la violence « qui dépasse les bornes ». Or, quand on louange la première, on ne peut empêcher la seconde. Surtout quand les bornes sont sciemment mal définies.

Oubliez les règlements inapplicables et inapplicables des ligues professionnelles : dans les faits, la seule violence qui n'est pas admise au hockey est celle qui entraîne une blessure grave au vu et au su de tous. Toutes les autres formes de violence sont admises et promues. Aussi légales soient-elles, les mises en échec sont de nos jours d'une puissance inouïe. Les coups de bâton, les coups de coude, l'accrochage, les doubles-échecs, tout cela est considéré comme faisant partie du jeu. Si le geste est un peu trop visible, l'arbitre sévira peut-être. Ça dépendra de son humeur, du score, du chrono...

Dans ce sport malade, les bagar-

res font partie du spectacle, au point que les arbitres attendent de longues secondes avant de séparer les belligérants. « Vous vous mettez en position et vous regardez le combat », a déjà expliqué un juge de lignes.

La violence est un élément central de la culture du hockey. Elle est considérée, par exemple, comme un moyen parfaitement légitime pour « réveiller » son équipe. Les appels aux règlements de comptes sont fréquents (la tête de Steve Moore avait d'ailleurs été « mise à prix »). Le joueur de rêve de tous les directeurs généraux est la brute qui, en plus, sait compter des buts. C'est Todd Bertuzzi.

Lorsque telle est la culture, lorsque tous les moyens sont bons pour gagner, les joueurs perdent tout jugement. On l'a vu il y a quatre ans lorsque Marty McSorley a donné un coup de bâton à la tête de Donald Brashear. Vingt secondes avant la fin d'un match perdu, l'instructeur de McSorley l'a envoyé sur la glace dans le seul but de brasser Brashear, pour que cela ranime la « fierté » des Bruins. « Il restait très peu de temps, a conclu le juge appelé à trancher dans cette affaire. McSorley sentait qu'il devait faire quelque chose. Il a eu l'impulsion de frapper Brashear à la tête. Son état d'esprit, toujours tourné vers l'agression, le permettait. Il l'a frappé. »

On dit que les joueurs consentent à cette violence. La société, elle, a le droit et le devoir de ne pas y consentir, de protéger les milliers de jeunes qui prennent ces gladiateurs pour modèles et dont l'esprit sera tordu et le corps meurtri en conséquence.

Ce matin, Todd Bertuzzi écoperait une suspension.

D'ici quelques semaines, il sera sans doute accusé au criminel. C'est la Ligue nationale qui devrait être traînée en cour. Bertuzzi et Moore sont l'un comme l'autre victimes du sadisme des dirigeants du hockey. De celui, aussi, de bon nombre de partisans et commentateurs.

Le hockey n'a pas plus besoin de violence que le basketball. Mais les derniers mordus du hockey, qui sont en réalité des accros de la violence, ne veulent rien savoir du « hockey de moumounes ». La LNH, elle, n'a pas le courage d'innover pour séduire un nouveau public.

Un jour, entend-on souvent dire, un joueur sera tué. Cela arrivera sûrement. Mais la violence continuera. Parce que ceux qui remplissent encore les stades sont beaucoup plus bruyants que ceux qui ont décroché de ce sport national devenu honte nationale.

ces de garde. Résultat : les enfants qui occupent les 170 000 places de garderie profitent désormais de subventions extrêmement généreuses de la part de l'État. Les années de garde d'un enfant qui entre à la garderie à neuf mois coûteront à l'État québécois entre 41 000 \$ et 51 000 \$. Il s'agit là d'un investissement parfaitement justifiable. Il est néanmoins considérable et il serait totalement illogique, dans le contexte actuel des finances publiques, d'ajouter à ces sommes un chèque d'allocation familiale.

De notre point de vue, les allocations familiales devraient continuer d'être réservées à deux clientèles. D'abord aux familles à faible revenu, qui ont besoin de ce support de l'État. Ensuite, aux familles qui n'utilisent pas les services de garde. Lorsque le réseau des garderies sera complété au Québec, il sera fréquenté par environ 250 000 enfants. Près de 100 000 autres ne profiteront donc pas de ces places à contribution réduite. La politique familiale a créé une iniquité pour ces familles, qui doit être réparée.

Curieux tout de même qu'un ministre des Finances qui ne cesse de clamer sur tous les toits à quel point l'équilibre financier est précaire songe soudainement à envoyer un chèque à tous les Québécois, quel que soit leur revenu et quelle que soit l'aide gouvernementale qu'ils reçoivent déjà. En cette matière comme en d'autres, il faut faire des choix. Et le chèque de M. Séguin ne devrait pas en faire partie.

Le chèque de M. Séguin

kgagnon@lapresse.ca
KATIA GAGNON

Le ministre des Finances québécois, Yves Séguin, parle beaucoup. Au cours des dernières semaines, il a donné un aperçu de plusieurs mesures budgétaires, dont la plus spectaculaire est sans contredit le retour du chèque universel d'allocation familiale. Voilà une bien mauvaise idée, à laquelle le ministre devrait renoncer sans plus tarder.

Visiblement, Yves Séguin est ravi à l'idée d'envoyer un beau chèque aux familles québécoises. L'idée semble être la suivante : sacrifier le crédit d'impôt accordé aux parents, y joindre d'autres mesures de soutien aux familles, et rassembler le tout dans un chèque mensuel non imposable. Politiquement, le gouvernement Charest y voit l'occasion de se faire valoir auprès des familles, tout en remplissant, en apparence, sa promesse de réduire le fardeau fiscal d'une partie des Québécois.

Ce projet entre cependant en collision directe avec la logique de la politique familiale élaborée sous le gouvernement élabore. Pauline Marois avait alors choisi de cibler les allocations familiales uniquement vers les familles à faible revenu pour financer les servi-

LA RELÈVE À RADIO-CANADA



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Beaucoup d'hommes nous appuient

Je désire répondre au texte de madame Mariana Zuniga, publié dans *La Presse*, de mardi. Je me demande où vous êtes allée chercher que les « groupes de femmes féministes mettent tous les hommes dans le même panier et font peur à toutes les femmes en faisant croire que les hommes sont dangereux pour elles ? » Je suis féministe, ex-présidente de la Fédération des femmes du Québec, heureuse avec mon amoureux et mère aimante d'un jeune adulte. Je n'ai jamais cru que tous les hommes représentent un danger pour les femmes et la FFQ n'a jamais tenu de pareils propos. Ce que les féministes québécoises réclament, c'est que l'égalité des droits entre les hommes et les femmes soit davantage ancrée dans la réalité. Nous luttons donc pour que l'équité salariale soit appliquée partout, pour que les femmes cheffes de famille monoparentales soient soutenues dans leurs efforts pour sortir de la pauvreté et pour une véritable politique familiale profitable aux mères et aux pères. Ces temps-ci nous nous objectons au gouvernement Charest dont les politiques antisociales et antisyndicales, — par exemple, l'impossibilité pour les éducatrices en milieu familial de se syndiquer ou la sous-traitance de services publics — viennent af-

fecter les conditions de travail de milliers de femmes.

Nous combattons pour le mieux-être des femmes et des hommes du Québec. Beaucoup d'hommes nous appuient. Mais certains continuent de s'objecter, parfois violemment, aux volontés d'émancipation des femmes. À ceux-là, nous continuerons d'opposer notre détermination à vivre dans une société plus égalitaire et plus juste. Tous en bénéficieront.

Françoise David
Montréal

Courage et lucidité

J'aimerais trouver le moyen de saluer le courage et la lucidité dont fait preuve madame Mariana Zuniga dans son texte intitulé « Ni victime ni malheureuse ». Combien rassurant pour un homme moderne de constater qu'il y a encore des femmes qui ne succombent pas au chant des sirènes féministes. J'imagine déjà la levée de boucliers des activistes du « pouvoir rose » (pink power), pour décrier, condamner et si elles le pouvaient, lapider cette femme qui a osé se dissocier de leur credo, en écrivant tout simplement ce que beaucoup de gens pensent. Il est évident que plus personne

n'ose contredire la règle générale qui veut que la femme, surtout la québécoise, soit une femme battue (violence conjugale) et exploitée (iniquités salariales). Il est surtout utile pour les groupes féministes et la constellation d'organismes d'entraide des femmes, d'utiliser ce levier pour obtenir toujours plus d'argent du gouvernement.

Les féministes ont-elles dépassé les limites ? Oui. Désormais leur travail est plus subtil, plus insidieux. Elles ont pris le pouvoir ou du moins ont acquis une immense influence partout dans notre société. Plusieurs prétendent que le féminisme est périmé. D'autres utilisent le terme « post-féministe », laissant croire que le danger est passé. Nous n'avons qu'à faire un examen de conscience en tant que société. Notre jeunesse est en déroute : suicides, décrochage scolaire, violence, drogue, graffitis, sans parler des garçons qui ne savent plus comment s'identifier.

Est-ce que quelqu'un, quelque part, s'est posé la question pour trouver une explication honnête à ces phénomènes ou préfère-t-on croire que tout cela s'explique par l'avènement du XXI^e siècle ou encore qu'il s'agit d'un mauvais sort collectif ?

Denis Cusson
Montréal

Gorilles du sport

Le temps est venu pour les autorités de vraiment sévir contre ces gorilles du sport. L'agressivité et la préméditation du geste posé par le débile nommé Todd Bertuzzi auraient pu coûter la vie du joueur Steve Moore. Si un citoyen avait posé un tel geste, une accusation de tentative de meurtre aurait sûrement été déposée. Le hockey est devenu une farce, la beauté de ce sport rapide s'est mutée en une dégénérescence horrible et barbare, le tout validé par des salaires démesurés. J'espère que nos autorités politiques vont finalement se réveiller et déposer une accusation de tentative de meurtre, tout en imposant une suspension à vie à monsieur Bertuzzi. Je crois que, socialement, nous avons été trop complaisants dans notre tolérance de la violence au hockey. Il est temps de mettre les pendules à l'heure.

James Hatch
Laval

Poursuite au criminel

Même s'il ne souhaitait pas les conséquences de ses gestes, M. Bertuzzi devrait être renvoyé



PHOTO CHUCK STOODY, PCO

Steve Moore, de l'Avalanche du Colorado, a quitté la patinoire sur une civière à la suite de l'agression dont il a été victime, lundi.

définitivement de la Ligue nationale et de toute autre ligue de hockey. Il devrait être poursuivi au criminel et jugé par ses pairs. Les lois existent et ne s'arrêtent pas à la limite de la patinoire. Il faut penser avant d'agir. Il est temps de créer un précédent au

hockey avant qu'il ne soit trop tard. La fatalité finira par frapper si on ne fait rien dès maintenant pour l'arrêter. Le hockey est un jeu, il ne faut pas l'oublier.

Christian Bilodeau
Laval

Un frein au déclin

Le gouvernement du Québec, par des modes de financement adéquats, doit stopper le déclin qui guette l'enseignement universitaire

HÉLÈNE DESMARAIS
L'auteure est présidente du conseil d'administration de HEC Montréal et présidente et chef de la direction du Centre d'entreprise et d'innovation de Montréal.



« Je sais combien l'innovation, la recherche et développement sont essentiels à la réussite des entreprises québécoises. Dans ces pages, comme ailleurs, on rappelle constamment à nos entrepreneurs et gestionnaires qu'il faut faire face à des marchés plus compétitifs et mieux s'y préparer. À quand les mêmes réflexes pour nos universités ? » s'interroge Hélène Desmarais.

Au moment où la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités se penche sur les conditions requises pour maintenir nos universités à flot, sur le plan financier notamment, il m'apparaît essentiel de rappeler que le Québec ne vit pas en vase clos et que ses universités doivent être compétitives sur le plan international. Nous avons donc l'obligation, et le devoir, de leur fournir les moyens de se développer, pour qu'elles assurent à leur tour le développement des personnes, jeunes et adultes, qui les fréquentent.

C'est le constat que nous avons fait à HEC Montréal. Les étudiants et les professeurs talentueux ont aujourd'hui le choix. Ils ne sont plus cantonnés au Québec, ni même au Canada. Comme pour l'économie, le marché universitaire est ouvert, dynamique, les échanges y sont mondiaux. HEC Montréal s'est donné comme mission de préparer une relève en affaires capable de faire prospérer le Québec dans ce nouveau contexte. Enseignement de la gestion en trois langues, apprentissage poussé des technologies, envoi d'au moins 200 jeunes étudiants, chaque année, pour un stage d'études à l'international, recrutement de professeurs présentant des expériences diversifiées et de toutes origines, tout est mis en oeuvre pour offrir un milieu qui favorise l'apprentissage des nouvelles compétences requises chez les gens d'affaires.

Ces choix importants lui ont valu de prendre une place de choix parmi les grandes écoles de gestion du monde. Seule en Amérique du Nord à détenir les trois prestigieux agréments AACSB international (États-Unis), EQUIS (Europe) et AMBA (Royaume-Uni), elle a aussi fait sa marque dans des classements internationaux. Tant le *Wall Street Journal* que les magazines *Forbes* et *Business Week* l'ont hissée tantôt parmi les 100 meilleures écoles au monde, tantôt parmi les 20 meilleures hors-États-Unis. Une position obtenue de haute lutte, mais qui ne se conserve qu'à certaines conditions.

Une étude commune du ministère de l'Éducation et de la CREPUQ établissait l'an dernier à 375 millions de dollars le manque à gagner pour nos universités, en regard de

ce dont disposent les autres universités canadiennes. Pour HEC Montréal, cela signifie un manque à gagner de 13,1 millions, avant même de se comparer à un établissement similaire en Ontario, ce qui lui ferait disposer de 4,3 millions additionnels. Les chiffres sont criants : 17,4 millions, cela représente 20 % de son budget annuel actuel.

Que ferait-on de cet argent ? Entre autres, rétablir un ratio professeurs/étudiants qui ne fasse plus sourcilier tous les organismes d'agrément du monde. Il est pré-

Le Québec ne vit pas en vase clos et ses universités doivent être compétitives sur le plan international.

sentement de 38 étudiants par professeur pour HEC Montréal, quasi le double de la moyenne canadienne. On pourrait par ailleurs embaucher des professeurs, qui sont dorénavant courtisés à travers le monde, je le rappelle, à des salaires qui soient plus concurrentiels. Offrir des bourses aux étudiants et un



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

Une étude commune du ministère de l'Éducation et de la CREPUQ établissait l'an dernier à 375 millions de dollars le manque à gagner pour nos universités, en regard de ce dont disposent les autres universités canadiennes.

environnement d'études à nos clientèles qui soit adéquat et de pointe. Et poursuivre nos efforts de reconnaissance sur la scène mondiale, pour le bénéfice des talents formés ici et des entreprises qui les embauchent.

La majorité des villes voient leurs emplois dans les secteurs manufacturiers traditionnels, tout comme dans les secteurs secondaires, décroître. Comment Montréal relèvera-t-elle le défi de remplacer ces emplois ? Il nous faut maintenant regarder du côté du tertiaire et des services à valeur ajoutée. Nul besoin de souligner que les entreprises peuvent désormais établir des centres de production sur d'autres continents, alors qu'elles sont toujours à la recherche d'avantages concurrentiels, financiers et autres.

Cette quête de compétitivité force l'innovation continue, tant sur le

plan technologique qu'organisationnel. L'éducation ne peut être en reste de ces efforts constants de s'adapter à une économie où les meilleurs — meilleurs produits, meilleures entreprises, meilleurs environnements économiques, se démarqueront. Dans ce contexte, la formation, la recherche et développement prennent une importance prépondérante. Nous entrons dans une ère très compétitive, où villes, entreprises et institutions de haut savoir doivent unir leurs forces si l'on veut que le Québec garde une place enviable au sein des sociétés fortes économiquement et innovantes, ce qui est loin d'être le cas actuellement, comme l'ont démontré nombre d'études récemment.

Nos institutions jouent un rôle majeur dans le développement, le renouvellement et la transmission des connaissances, comme dans la formation d'une main-d'oeuvre des plus qualifiées. Le mémoire de la CREPUQ, présenté le 17 février dernier dans le cadre de la Commission parlementaire sur la quali-

té, l'accessibilité et le financement des universités, soulignait que la somme astronomique de 2,9 milliards manquerait dans les coffres de nos universités depuis 10 ans. Imaginons un instant qu'une partie seulement de cette somme ait été investie dans l'innovation ! Tout le Québec, et certainement Montréal, en aurait profité, en création d'entreprises et d'emplois, en retombées économiques de toutes sortes.

Je sais combien l'innovation, la recherche et développement sont essentiels à la réussite des entreprises québécoises. Dans ces pages, comme ailleurs, on rappelle constamment à nos entrepreneurs et gestionnaires qu'il faut faire face à des marchés plus compétitifs et mieux s'y préparer. À quand les mêmes réflexes pour nos universités ? Quand y aura-t-il consensus social sur cette mission primordiale ? Je ne saurais trop encourager le gouvernement du Québec, par des modes de financement adéquats et qui se comparent aux pratiques canadiennes et étrangères, à mettre un frein au déclin qui guette l'enseignement universitaire.

SOS universités!

La solution: diversifier les sources de revenu, hausser les droits de scolarité et aider les étudiants qualifiés qui en ont besoin

HEATHER MUNROE-BLUM



L'auteure est Principale et vice-chancelière de l'Université McGill.

Les universités québécoises ont largement contribué à bâtir le Québec d'aujourd'hui et à lui tailler une place de choix dans une économie mondiale basée sur le savoir. Cet acquis inestimable est malheureusement menacé. Si le Québec ne réagit pas rapidement et énergiquement, nous affaiblirons gravement notre système universitaire et, par voie de conséquence, l'ensemble de la société québécoise, alors qu'elle doit affronter la concurrence mondiale.

Un constat fait cependant l'unanimité : l'effet désastreux d'un sous-financement chronique sur tout système universitaire. Or, sous-financement il y a. Les universités du Québec, reçoit 375 millions de dollars de moins que la moyenne des

universités canadiennes.

Alors que les politiciens, réunis à Québec, réfléchissent sur la meilleure façon de régler ce problème, un consensus se dessine au sein des universités quant à la nécessité d'accroître et de diversifier les sources de financement et des les intégrer de façon cohérente. Il n'y a aucune société au monde où l'État soit assez riche pour assumer, à lui seul, un système universitaire garantissant qualité et accessibilité. Le gouvernement doit demeurer un joueur important et assurer le financement de base, mais il doit aussi faciliter l'accès aux fonds fédéraux disponibles, à des partenariats avec le secteur privé et à la philanthropie, par des mesures fiscales appropriées.

La question la plus épineuse demeure cependant celle des droits de scolarité.

Conséquemment au gel des droits, en visqueusement depuis 1984, nos étudiants universitaires paient, en moyenne, 1862 \$ en droits de scolarité, alors que la moyenne canadienne est de 4000 \$.

Quant à l'opinion très répandue qui veut que des droits de scolarité peu élevés favorisent l'accessibilité,

l'économiste Norma Kozhaya affirme, dans une étude publiée récemment par l'Institut économique de Montréal (1), que les statistiques tendent à démontrer le contraire, ajoutant que le Québec illustre très bien ce paradoxe. Elle y compare entre elles les provinces canadiennes. Retenons-en deux : le Québec et la Nouvelle-Écosse. Pour l'année académique 2003-2004, les droits de scolarité par étudiant étaient, au

Un premier pas serait d'indexer les droits de scolarité à l'augmentation du coût de la vie.

Québec, de 1862 \$ et la contribution des étudiants aux revenus universitaires, de 9,2 %, contre des droits de 5557 \$ et une contribution de 26,2 % en Nouvelle-Écosse. Or, en 2000-2001 — les plus récentes données disponibles — le taux de fréquentation était de 20 % au Québec, comparativement à 33 % en Nouvelle-Écosse.

Des droits de scolarité inférieurs n'entraînent donc pas automatique-

ment une accessibilité accrue et ne sont pas nécessairement à l'avantage des plus démunis. En réalité, l'effet « Robin des Bois » est inversé. Ce sont les mieux nantis qui en profitent le plus puisque, indépendamment des coûts, les étudiants issus de familles à l'aise sont beaucoup plus nombreux à fréquenter l'université que ceux dont les parents ont le salaire minimum.

Nous partons du principe qu'aucun étudiant québécois, qualifié sur le plan académique, ne devrait se voir refuser l'accès à l'université par manque de moyens financiers. La hausse des droits de scolarité doit donc nécessairement être accompagnée d'une aide financière accrue pour ceux qui en ont besoin.

Le gouvernement s'est engagé à maintenir le gel jusqu'à la fin de son mandat. Si, malgré la crise, il s'en tient à cette politique, il devrait au moins commencer dès maintenant à bâtir un modèle de financement pour l'avenir et s'engager formellement à l'implanter, d'ici quatre ans. À notre avis, chaque institution devrait pouvoir fixer ses propres droits de scolarité

tout en étant imputable tant pour la qualité de son enseignement que pour l'aide financière fournie aux étudiants.

En attendant, un premier pas serait d'indexer les droits de scolarité à l'augmentation du coût de la vie. Le gouvernement pourrait ainsi respecter son engagement tout en mettant fin à la baisse constante des droits de scolarité, en dollars réels, et contribuerait à soulager tant soit peu, la pression qui s'exerce sur les universités.

Ailleurs, d'autres gouvernements se préparent à la compétition en mettant en place les bases d'une politique de financement. Le principal enjeu pour nous, au Québec, est de réussir à faire de même, tout en préservant les valeurs et les aspirations qui nous sont propres. Misons sur les acquis de la Révolution tranquille, et sur le réseau universitaire que nous avons construit ensemble, en accordant à nos universités le financement dont elles ont tant besoin.

(1) Norma Kozhaya, *Would Higher Tuition Fees Restrict Access to University Studies*, Montreal Economic Institute, Economic Note, February 2004.

BEAUTÉ

à la Baie

LANCÔME

PARIS

ATTRACTION

Le nouveau parfum féminin



la **Baie** encore plus

Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : articles « Bon prix la Baie tous les jours », « Nouvellement réduit », « Atout griffé », « Achat-choc », Style&Co., INC, Nine & Co et ceux des rayons concédés. La mention « ACHAT-CHOC » indique que nous avons trouvé une aubaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Si nous indiquons un PRIX DE COMPARAISON, il s'agit du prix qu'un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Les articles « Achat-choc » sont offerts en quantités limitées; pas de bons d'achat différé. Précisions en magasin.



OBTENEZ JUSQU'À 50 % PLUS DE POINTS* EN UTILISANT CONJOINTEMENT VOTRE CARTE DE CRÉDIT HBC ET VOTRE CARTE PRIMES HBC.

*Certaines exceptions s'appliquent. Précisions en magasin.

